



Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2020



Sommaire

La BCV au service de son canton	2	Crédits et investissements responsables	42
La BCV	4	Crédits responsables	
Contenu et objectifs du Rapport RSE	5	Investissement socialement responsable (ISR)	
Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD)	6	Employeur de référence	60
La RSE à la BCV	8	Approche et positionnement de la BCV	
Dimensions de la RSE		Formation et perfectionnement	
Mission de la BCV		Diversité et égalité des chances	
Contextes international et local		Équilibre entre vies professionnelle et privée	
Attentes des parties prenantes		Cadre et organisation du travail	
Ambition et stratégie RSE		Banque citoyenne	72
Gouvernance et organisation de la RSE		Participation à la vie associative	
Durabilité économique et utilité	20	Impact environnemental direct	
Création durable de valeur, solidité et performance financière		Approvisionnement régional durable	
Contribution au développement de l'économie vaudoise		Index GRI	84
Un soutien actif à l'innovation et à l'économie durable			
Éthique et gouvernance d'entreprise	28		
Quatre valeurs			
Gouvernance d'entreprise			
Compliance et conformité fiscale			
Protection des données			
Pratiques de vente responsables			
Attentive aux besoins de sa clientèle	36		
Proche et accessible			
Produits et services adaptés			
La qualité de service, une priorité			
Surveillance des cyberrisques			

La BCV au service de son canton



Jacques de Watteville
et Pascal Kiener

L'année 2020 a mis en lumière l'importance croissante de la responsabilité sociale d'entreprise. La transition énergétique s'était déjà imposée comme un enjeu majeur. La crise sanitaire mondiale est venue bouleverser nos modes de vie et ajouter de nouveaux défis économiques et sociaux.

Dans ce contexte, la BCV a renforcé son engagement d'entreprise responsable sur plusieurs fronts, dans le respect de sa mission de banque cantonale. Sur le plan économique, tout d'abord, elle a accompagné les entreprises vaudoises avec différentes mesures. Dès le mois de mars, elle a suspendu deux échéances trimestrielles d'amortissements des crédits de PME clientes. Cette décision a permis de laisser à leur disposition plus de 40 millions de francs de liquidités pour les aider à surmonter le choc lié aux mesures de semi-confinement.

À la même période, la Banque a pris une part active à la définition et à la mise en place du programme de crédits transitoires COVID-19 de la Confédération. En collaboration avec les autorités fédérales et quatre autres banques, elle a développé en un temps record une solution permet-



tant de fournir rapidement des liquidités aux entreprises. Elle a ainsi accordé plus de 6 000 crédits COVID-19 pour plus de 700 millions de francs. De plus, elle a participé au dispositif cantonal d'aide aux start-up et leur a accordé 41 crédits cantonaux, pour un montant de 11 millions de francs.

Dès les débuts de la pandémie, la BCV a adapté l'ensemble de son fonctionnement pour continuer à servir toute sa clientèle dans le respect des précautions sanitaires. Elle a développé ses canaux

digitaux tout en maintenant des points de contact pour les clientes et les clients qui ne pouvaient pas utiliser les services en ligne. Elle a également diffusé de nombreux conseils et informations pour faciliter la gestion des affaires bancaires dans ce contexte inédit.

Sur le plan social, la BCV a exercé ses responsabilités envers ses collaboratrices et ses collaborateurs avec la même implication. Pour les protéger contre le coronavirus, elle a mis en place des mesures fortes. Le télétravail a été déployé

rapidement à large échelle. Pour celles et ceux qui se rendaient au bureau afin de servir la clientèle, les règles sanitaires ont été strictement appliquées et des masques mis à disposition gratuitement pour leurs trajets. L'environnement perturbé n'a pas freiné la volonté d'encourager le développement des compétences, puisque le centre de formation interne de la BCV a réussi à dispenser quelque 5 500 jours de formation, dont près de la moitié à distance.

L'adaptation et la recherche de nouvelles solutions sont les mots clés de cette période. Ils se sont aussi appliqués aux relations de la Banque avec les organisatrices et organisateurs d'événements locaux qu'elle soutient dans les domaines sportif, culturel et social. La BCV s'est montrée solidaire de ces entités durement touchées par la crise: elle a maintenu une grande partie de son engagement financier, bien que les événements aient été annulés.

Les circonstances n'ont pas diminué l'attention de la Banque pour les questions de durabilité, au premier rang desquelles s'imposent les changements climatiques. Le Canton de Vaud a publié en juin son Plan Climat, qui vise notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% à 60% d'ici 2030 par rapport à leur niveau de 1990. Une volonté partagée par les Chambres fédérales, qui ont voté cet automne la nouvelle loi sur le CO₂, prochainement soumise à référendum.

Dans sa sphère d'influence, la BCV agit depuis des années pour réduire son empreinte carbone. Elle poursuit des travaux de rénovation et d'optimisation énergétique de ses bâtiments, prend des mesures pour diminuer sa consommation de papier et d'électricité. Elle finance, par ailleurs, des projets de réduction d'émissions de CO₂. L'ensemble de ces actions l'amène à un bilan neutre en carbone.

Ces efforts et leurs résultats ont été reconnus par l'organisation CDP (anciennement, Carbon Disclosure Project), qui analyse les informations relatives aux impacts environnementaux de plus de 9 000 entreprises dans le monde. En 2020, elle a classé la BCV dans la catégorie Leadership et lui a décerné la note A-, soit la deuxième meilleure note sur une échelle de huit. Cette évaluation est en progression par rapport à 2019 et constitue le meilleur score parmi les banques cantonales.

La Banque encourage également les économies d'énergie dans le domaine immobilier par le biais des crédits qu'elle accorde. Ainsi, elle a adapté et dynamisé son offre hypothécaire Bonus Vert, qui octroie un rabais de taux de 0,25% pour les rénovations, les constructions et les acquisitions de logements répondant à des critères écologiques.

En matière de placements, la BCV a intensifié son engagement dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR) tout au long de l'année 2020. Elle a poursuivi l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans sa gestion, notamment en renforçant ses exigences dans la sélection de fonds. L'intégration de ces critères vise à augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des risques ESG et à encourager des pratiques plus durables.

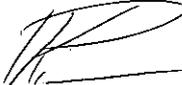
Parallèlement, elle a lancé une nouvelle gamme de placements, nommée

ESG Impact, pour permettre à celles et ceux qui le souhaitent de contribuer plus activement aux Objectifs de développement durable définis par les Nations Unies. Les trois produits thématiques ESG Impact lancés en 2020 ont atteint 100 millions de francs d'investissements en moins d'un semestre. Ce seuil symbolique témoigne de la pertinence de la démarche.

Enfin, pour accompagner au mieux la clientèle dans l'univers de l'ISR, les conseillères et conseillers à la clientèle ont suivi une formation sur l'investissement socialement responsable en général et sur l'approche de la BCV en particulier.

À l'automne, la Banque a conclu un partenariat stratégique avec la fondation Ethos, une référence en Suisse dans l'ISR, afin de développer son offre. Cette alliance a donné naissance à un nouveau pôle de compétences dans la finance durable et ouvre des perspectives pour un élan renforcé dans ce domaine.

La BCV évolue tout en gardant le cap fixé par sa mission: contribuer au développement harmonieux du canton de Vaud. Sa population, ses entreprises et ses institutions bénéficient des services d'une des banques les plus sûres du monde, comme en attestent les notations financières des agences Standard & Poor's et Moody's. Pour dépasser les incertitudes actuelles, elles peuvent également compter sur la vision à long terme de la BCV et sur sa volonté d'inscrire son engagement d'entreprise responsable dans la durée.

Jacques de Watteville
Président du Conseil
d'administration

Pascal Kiener
Président de la
Direction générale

La BCV

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud, qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire.

Avec des revenus de CHF 945 millions en 2020 et un bilan de CHF 53,2 milliards (états financiers du Groupe), la BCV est la cinquième banque universelle de Suisse. Deuxième banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de plus de 60 agences et de plus de 220 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. La BCV comptait 1 909 collaboratrices et collaborateurs au 31 décembre 2020.

Organisation du réseau



Contenu et objectifs du Rapport RSE

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) s'intègre aux activités de la BCV. Il vise à donner une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il s'adresse à toute personne ou entité intéressées par la manière dont la Banque appréhende ces enjeux. Depuis 2007, la BCV a publié, tous les deux ans, un rapport sur son engagement en matière de RSE. Depuis 2019, le rapport est publié annuellement et préparé en conformité avec les normes GRI (Global Reporting Initiative), selon l'option « conformité essentielle »¹. Le standard GRI est une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports. Le Rapport RSE 2020 sera disponible en anglais dès le mois de mai sur le site www.bcv.ch.

Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'il contient. Sauf indication contraire, ces dernières concernent la maison mère de la BCV et portent sur l'année 2020. Le Rapport annuel de la BCV, consultable également sur le site www.bcv.ch, apporte des informations supplémentaires. Il présente un portrait de la Banque: sa mission, ses secteurs d'activité, sa gestion des risques, sa gouvernance d'entreprise et les données financières de l'année.

Point de contact

Responsabilité sociale d'entreprise
info.rse@bcv.ch

Angélique Chatton
Responsable RSE
angelique.chatton@bcv.ch
021 212 27 43



¹ L'option « conformité essentielle » vise à présenter les informations nécessaires à la compréhension de la nature de l'organisation, de ses enjeux pertinents et des impacts liés, et de la manière dont ils sont gérés.

Principales contributions de la BCV aux Objectifs de développement durable (ODD)



Partenaire des entreprises, des Vaudoises et des Vaudois

La BCV est la première banque du canton de Vaud: la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients, ainsi que de nombreuses institutions publiques. Elle gère les actifs de sept caisses de pensions vaudoises sur dix et accompagne toute sa clientèle durant les étapes importantes de la vie. Elle lui offre le réseau d'agences bancaires le plus dense du canton et a amélioré encore l'accès à ses produits et services à travers les canaux digitaux.

Solide et pérenne

La BCV poursuit une stratégie visant la création durable de valeur. En 2020, sa solidité financière a été confirmée par les agences Standard & Poor's et Moody's. Ces dernières lui attribuent respectivement les notes AA et Aa2, la plaçant parmi les banques les plus sûres au monde.

Premier employeur bancaire du canton

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le premier dans le domaine bancaire dans le canton, avec près d'un emploi sur trois dans ce secteur. Elle abrite des métiers et des compétences uniques dans le canton. Ses quatre valeurs, proximité, performance, responsabilité et professionnalisme, sont au cœur de sa politique des ressources humaines.



Aux côtés des entrepreneuses et entrepreneurs

En 2020, la BCV a financé plus de 110 entreprises nouvellement créées pour un total de CHF 60 millions, représentant près de 170 emplois. Elle a également accompagné plus de 50 entreprises dans leur phase de transmission, pour un volume de crédits de CHF 70 millions. Elle contribue ainsi à la pérennisation d'activités, de savoir-faire et d'emplois dans le canton. Elle a également accordé plus de 6 000 crédits COVID-19 pour plus de CHF 700 millions et 41 crédits Start-up cantonaux pour un total de CHF 11 millions. Elle a suspendu deux échéances d'amortissement des crédits des PME vaudoises, ce qui a permis de laisser plus de CHF 40 millions de liquidités à leur disposition.

Encourageant l'innovation

Comme chaque année, la Banque a versé CHF 500 000 à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), qui fait partie du réseau de soutien à l'innovation Innovaud. Cette aide contribue à l'action de la fondation, qui propose des bourses et des prêts pour soutenir le développement de projets technologiques innovants de start-up.



Conseil en placements durables

La BCV intègre toujours plus les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à sa gestion. À fin 2020, 66% des mandats privés et des fonds stratégiques intègrent des critères ESG. Elle a également lancé la gamme ESG Impact, permettant à celles et ceux qui le souhaitent de contribuer plus activement au développement durable. Cette offre a été largement communiquée.



Engagée pour réduire son impact sur l'environnement

La BCV compense les émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement en finançant des projets de réduction ou de séquestration du carbone avec la société Swiss Climate. Par ailleurs, elle a obtenu la note A-, catégorie Leadership, dans le cadre de l'enquête internationale CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) qui évalue l'empreinte carbone des entreprises. Il s'agit de la deuxième meilleure note sur une échelle de huit notes.

Attentive à l'empreinte carbone des portefeuilles

Dans sa gestion institutionnelle, la Banque exclut les actions de sociétés dont les revenus dépendent à plus de 30% du charbon thermique. Elle a participé en 2020 au test de compatibilité climatique PACTA, qui montre que le portefeuille géré par la BCV est globalement moins exposé aux secteurs intensifs en carbone que celui de ses pairs.



Engagée pour l'immobilier durable

Afin d'encourager sa clientèle dans la rénovation ou le choix de biens immobiliers répondant aux standards écologiques les plus exigeants, la Banque propose, depuis 2008, une réduction de -0,25% sur le taux d'intérêt hypothécaire, appelée Bonus Vert. En 2020, elle a optimisé les critères d'éligibilité de son offre vis-à-vis des standards énergétiques et des subventions en vigueur dans le canton.

Produits de placement ciblant la transition énergétique

La nouvelle gamme ESG Impact comprend la solution de placement Climate Impact, qui se focalise sur des entreprises développant des produits et des services dans les énergies solaire et éolienne, la mobilité, les solutions de stockage électrique et l'efficacité énergétique. Cette gamme se compose également d'un fonds stratégique qui comprend 30% de produits thématiques ciblant les Objectifs de développement durable, notamment la transition énergétique.



Centre de développement de compétences bancaires unique dans le canton

La BCV accompagne ses collaboratrices et collaborateurs dans l'évolution de leurs compétences dans le cadre de la formation continue. Son centre de formation a dispensé quelque 5 500 jours de cours en 2020, dont près de la moitié au travers de formations à distance. De plus, à fin 2020, la BCV comptait 85 collaboratrices et collaborateurs en formation, comprenant, entre autres, des jeunes en apprentissage ou en maturité.



Active pour l'égalité des chances et la diversité

Les femmes occupent 41% des postes au sein de la BCV et représentent 37% des cadres. Ce chiffre est en hausse de 65% sur 15 ans. Cette progression est le fruit de multiples mesures, telles que l'accompagnement du retour au travail avec le programme « Rejoignez-nous » ou encore la mise à disposition d'une crèche-garderie d'une capacité de 35 enfants. L'année 2020 a aussi été marquée par le lancement du réseau PLURI'elles. Cette initiative d'un groupe de collaboratrices, parrainée par le président de la Direction générale, vise à accompagner le développement personnel et professionnel des femmes au sein de la Banque.



Au cœur de la vie associative et culturelle vaudoise

Plus de 650 associations et événements sont soutenus par la Banque chaque année dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental, partout dans le canton. En 2020, la BCV a maintenu un soutien financier à ses partenaires, malgré l'annulation de la plupart des manifestations en raison de la pandémie de COVID-19.

Attentive à l'équilibre de vie de ses collaboratrices et collaborateurs

La BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs des possibilités d'ajuster leur temps de travail tout au long de leur carrière professionnelle, y compris pour les cadres. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, elle a pris toutes les mesures pour protéger la santé de son personnel et de sa clientèle. En tant qu'employeur, elle cherche à prévenir et à identifier le plus en amont possible les situations de harcèlement et de mobbing et à apporter un soutien en cas de difficultés personnelles, avec des dispositifs d'assistance dédiés.



Actrice de l'investissement socialement responsable

En 2020, la BCV a conclu un partenariat avec la fondation Ethos, une référence dans le domaine de l'investissement socialement responsable en Suisse. Les deux parties travaillent désormais en étroite collaboration dans le but de créer un nouveau pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. La Banque est membre de l'association Swiss Sustainable Finance et signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).

La RSE à la BCV







Dimensions de la RSE

La RSE (responsabilité sociale d'entreprise) est la transposition de la notion de développement durable au niveau de l'entreprise. Le concept de développement durable a été défini en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dit « Rapport de Brundtland », comme « *un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs* ». Cette définition fait toujours référence.

Selon les Nations Unies, pour parvenir au développement durable, il est essentiel de concilier trois éléments de base qui sont interdépendants et tous indispensables au bien-être des individus et des sociétés : la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation de l'environnement.

Sur le plan international, ces dernières années ont été marquées par l'Accord de Paris sur le climat et par l'engagement des États à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies à l'horizon 2030. Ils sont juridiquement non contraignants, mais visent à donner la marche à suivre à l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux mondiaux. Les ODD sont interconnectés et proposent une approche holistique du développement durable. Il est ainsi nécessaire de travailler simultanément à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les entreprises sont amenées à considérer leurs impacts sociaux, environnementaux et économiques en tenant compte des attentes de leurs parties prenantes.

Pour une banque, la RSE recouvre deux types d'impacts. Premièrement, elle génère des impacts directs en raison de son fonctionnement, par exemple au travers de sa consommation d'énergie ou du cadre de travail de ses collaboratrices et collaborateurs. Deuxièmement, elle a des impacts indirects, engendrés par ses produits et services, dépendants des entreprises et projets financés.

Accord de Paris

Les 173 États, dont la Suisse, qui ont ratifié l'Accord de Paris se sont engagés à :

- contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels ;
- renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques ;
- rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilients aux changements climatiques.

Objectifs de développement durable (ODD)



www.un.org/sustainabledevelopment/sustainable-development-goals

Mission de la BCV

Dans le cadre de sa mission cantonale, la BCV veut être le partenaire financier privilégié des particuliers et des entreprises du canton de Vaud et un acteur bancaire de référence en Suisse. Responsable, elle s'engage pour le développement durable de la société.

L'origine de la RSE à la BCV se trouve dans sa mission légale de contribution au développement du canton.

La Banque a été fondée en 1845 sur l'impulsion de la population, qui demandait au Grand Conseil, par le biais d'une pétition, de créer un établissement financier cantonal.

Selon la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), la mission de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de « *contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et corporations publiques. Elle contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton.* »

Depuis 2007, cette loi précise qu'en sa qualité de banque cantonale, elle a pour mission, notamment, « *de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.* »

La dimension économique est centrale, puisque la Banque est le partenaire financier de la moitié des habitants et entreprises du canton. La durabilité est ancrée dans son modèle d'affaires, focalisé sur l'économie cantonale, une gestion saine des risques et une croissance pérenne permettant une rentabilité stable. Ce faisant, elle porte également une grande attention aux dimensions écologique et sociale, domaines dans lesquels elle a mis en œuvre de nombreuses mesures et initiatives, répertoriées depuis 2007 dans son Rapport RSE.

Contextes international et local

L'importance de la dimension sociale

Alors que les enjeux climatiques avaient pris une place prépondérante dans le débat public, le COVID-19 a rappelé l'importance du « S », soit de la dimension sociale. En effet, la pandémie a eu des conséquences majeures. Pour les limiter, les autorités de plusieurs pays, dont la Suisse, ont mis en place des mesures de soutien financier, en particulier le chômage partiel, les crédits-relais et les aides pour les entreprises les plus fortement concernées. Malgré cela, une étude de l'institut de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF)² indique que les foyers suisses les plus modestes (percevant moins de CHF 4 000 par mois) ont été plus durement touchés, voyant leurs revenus baisser de 20% en moyenne depuis le début de la pandémie, contre 8% pour les foyers les plus aisés (percevant plus de CHF 16 000 par mois).

En 2020, les questions liées à la précarité, aux inégalités et à la cohésion sociale se sont imposées comme des composantes clés de la durabilité.

Parallèlement, la solidarité vis-à-vis des personnes à risque, des personnes démunies et des commerces obligés de fermer leurs portes a été vécue comme une valeur forte et fédératrice.

Dans ce contexte, les actions des entreprises ont été observées de près avec, au cœur des attentes, la responsabilité et l'utilité:

- responsabilité vis-à-vis des collaboratrices et des collaborateurs, afin, notamment, de les protéger des risques liés à la pandémie;
- utilité vis-à-vis de la clientèle, en maintenant les services essentiels;
- utilité et responsabilité vis-à-vis de la société dans son ensemble. Par exemple, au travers de dons à des associations caritatives ou dans le domaine de la culture, ou encore, pour certaines, par la transformation de chaînes de production pour répondre à des besoins de première nécessité.

Les entreprises qui ont traversé la crise en répondant aux attentes sociétales ont su préserver, voire améliorer, leur image. Et les mieux préparées, notamment celles qui figuraient parmi les mieux notées sous l'angle des critères ESG, ont démontré, en moyenne, davantage de résilience³.

L'environnement au cœur de l'équation

Le 25 septembre, le Parlement suisse a adopté la révision totale de la loi sur le CO₂, qui sera soumise à une votation populaire (référendum) en 2021. Ce texte définit les objectifs et mesures de la politique climatique suisse jusqu'en 2030, échéance à laquelle les émissions de gaz à effet de serre devront avoir été réduites d'au moins 50% par rapport à 1990, avec au moins les trois quarts de la réduction réalisés par des mesures prises en Suisse.

Pour atteindre cet objectif, des mesures seront prises dans le domaine des bâtiments, de la mobilité et de l'aviation. Une hausse de la taxe sur les combustibles fossiles est également prévue. Par ailleurs, la loi requiert de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et de la Banque nationale suisse (BNS) de revoir régulièrement les risques climatiques institutionnels et macroprudentiels, formalisant ainsi l'importance de surveiller les risques financiers liés au climat, en ligne avec la position déjà communiquée par la FINMA⁴.

De son côté, le Canton de Vaud a publié son Plan Climat fin juin 2020. Il présente sa stratégie climatique, définissant notamment les objectifs de réduction des émissions de CO₂ – de 50% à 60% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990, afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050 – et d'adaptation aux changements climatiques. Le Plan Climat vaudois couvre l'ensemble des thématiques liées au climat, qui relèvent de la compétence du Canton. Il adopte une vision holistique et transverse de la problématique, afin de favoriser la mise en mouvement de l'ensemble des acteurs de l'économie.

² Swiss Economic Institute, ETHZ <https://kof.ethz.ch/en/news-and-events/media/press-releases/2021/02/Coronavirus-crisis-is-exacerbating-inequality-in-Switzerland.html>

³ <https://www.morningstar.com/articles/976361/sustainable-funds-weather-the-first-quarter-better-than-conventional-funds>

⁴ La FINMA s'intéresse aux risques climatiques dans le secteur financier, communiqué, 26 juin 2020

La place financière suisse renforce son action

En 2020, la durabilité était au cœur des débats de la place financière.

Le Conseil fédéral a publié un rapport en juin 2020⁵, formalisant sa volonté de positionner la Suisse comme un centre majeur en matière de finance durable, et a énoncé les principes devant guider l'atteinte de cet objectif. L'Association suisse des banquiers a exprimé son soutien à cette approche⁶ et a accompagné sa prise de position d'un guide recommandant aux banques les principes à suivre pour intégrer, dans le conseil, les attentes de la clientèle en matière de durabilité⁷.

En ligne avec l'objectif susmentionné, lors de sa séance du 11 décembre 2020, le Conseil fédéral a adopté des mesures consistant à améliorer la transparence (prévention du *greenwashing*), à renforcer l'analyse des risques et à développer l'engagement de la Suisse sur le plan international. En outre, en Suisse, une mise en œuvre contraignante des recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task Force on Climate-related Financial Disclosures, TCFD)⁸ est prévue pour toutes les entreprises.

Après un premier exercice en 2017, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) a renouvelé son invitation aux acteurs financiers à participer à un test de compatibilité climatique dans le domaine de la gestion d'actifs et des prêts hypothécaires.

Parallèlement, l'Union européenne a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action pour «*financer la croissance durable*»⁹ avec, notamment, l'adoption du règlement de la taxonomie européenne le 22 juin 2020. De plus, au cours de cette année, l'ensemble des acteurs financiers actifs dans l'Union européenne s'est préparé à l'entrée en vigueur, le 10 mars 2021, de la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), imposant des obligations de transparence aux gestionnaires d'actifs concernant le positionnement de leurs produits en matière de durabilité.



Le Conseil fédéral a publié un rapport en juin 2020, formalisant sa volonté de positionner la Suisse comme un centre majeur en matière de finance durable.



⁵ Le développement durable dans le secteur financier en Suisse, Rapport du Conseil fédéral, 24 juin 2020

⁶ Finance durable: la Suisse, pionnière, se positionne en pôle international de premier plan, publication de l'ASB, juin 2020

⁷ Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés de l'ASB, juin 2020

⁸ Ces informations portent sur la manière dont les entreprises prennent en compte les risques climatiques dans leur gouvernance, leur stratégie ainsi que leur gestion du risque, et requièrent de présenter des indicateurs et objectifs.

⁹ https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/180308-action-plan-sustainable-growth_fr.pdf

Attentes des parties prenantes

Les actions et les décisions de la BCV ont des impacts directs ou indirects sur ses parties prenantes. Afin d'en tenir compte dans sa démarche RSE, il convient de bien les identifier et de s'interroger sur leurs attentes.

En ligne avec le standard GRI, ce chapitre établit la liste des acteurs dont la perception et les interactions ont une influence significative sur les décisions et les activités de la BCV.

Liste des groupes de parties prenantes et exemples de canaux d'interaction

Conseil d'État et Grand Conseil

- relations régulières avec le Conseil d'État cadrées par une Convention d'information
- attention accordée par la Banque aux questions la concernant adressées au Conseil d'État par le Grand Conseil (postulats, motions, etc.)

Collaboratrices et collaborateurs

- enquêtes régulières d'engagement

Clientèle

- études marketing, enquêtes de satisfaction
- analyse systématique des réclamations de la clientèle

Actionnaires (hors État de Vaud)

- assemblée générale
- rencontres régulières avec les investisseurs professionnels

Associations actives dans les enjeux du développement durable

- réception des demandes et réponses à celles-ci

Autorités fédérales

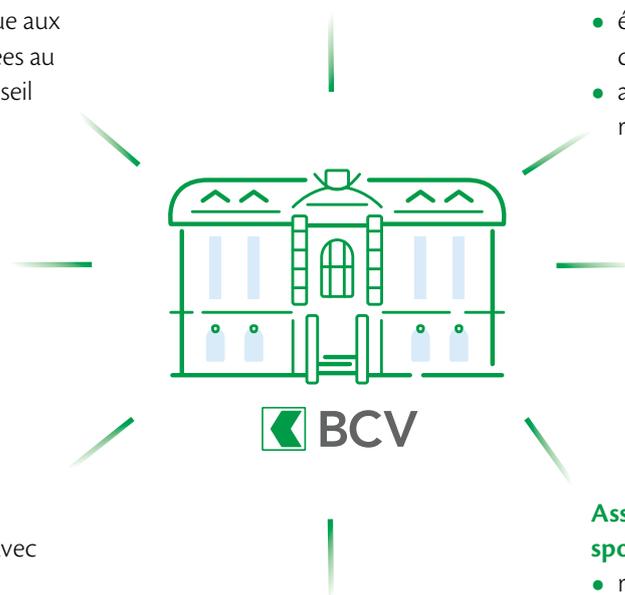
- rencontres régulières avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS)

Fournisseurs et partenaires

- pilotage et suivi de la relation avec les principaux partenaires par des organes institutionnalisés

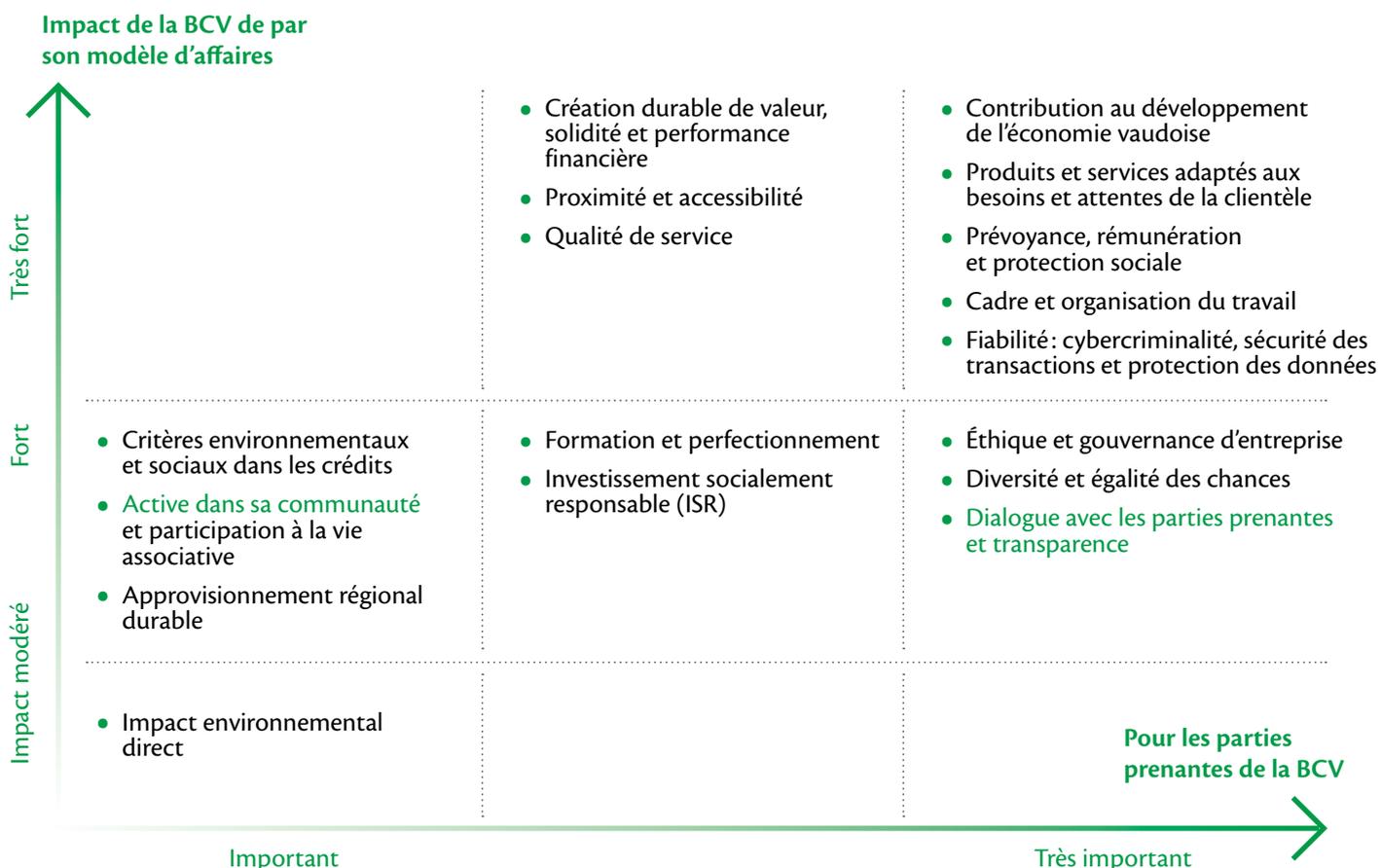
Associations culturelles, sportives

- réception des demandes et réponses à celles-ci
- nombreux contacts liés aux activités de sponsoring, mécénat et dons



Matrice d'importance des enjeux pertinents pour la BCV en 2020

* Changements par rapport à 2019



Les enjeux qui figurent dans la matrice couvrent les principales attentes des parties prenantes et les principaux impacts économiques, environnementaux et sociaux de la Banque, compte tenu de son modèle d'affaires.

Le standard GRI implique d'attribuer un poids relatif à ces enjeux selon deux dimensions d'analyse:

- l'importance de l'enjeu pour les parties prenantes,
- l'ampleur de l'impact économique, social ou environnemental de la Banque en lien avec l'enjeu.

L'exercice d'identification et de priorisation des attentes des parties prenantes a été initié en 2019 par un groupe de travail animé par la responsable RSE, en interrogeant un ensemble de collaboratrices et collaborateurs qui, au quotidien, sont en contact avec les différentes parties prenantes (au travers des canaux ci-contre) et qui sont, par conséquent, sensibilisés à leurs attentes. Les résultats ont ensuite été examinés par la Direction générale et le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN).

Malgré la hiérarchisation qui transparaît de la matrice (établie selon l'approche GRI), la Banque considère que tous ces enjeux sont fondamentaux et entend se réinterroger chaque année sur ces éléments. Chaque enjeu pertinent fait l'objet d'un sous-chapitre du Rapport RSE. Ces sous-chapitres visent à présenter l'enjeu et la manière dont la Banque se positionne ainsi que les actions qu'elle met en œuvre pour y répondre. Ces éléments sont également répertoriés au niveau de l'index GRI aux pages 84 et suivantes.

Par rapport au Rapport RSE 2019, la matrice d'importance a été adaptée pour refléter l'évolution des attentes des parties prenantes. En effet, l'importance grandissante de deux tendances de fond que sont l'implication de la Banque dans sa communauté ainsi que le dialogue et la transparence a été identifiée et retranscrite dans la matrice.

Active dans sa communauté

Les attentes de certaines parties prenantes sont croissantes sur cette thématique, comme l'illustre l'étude commandée par la BCV pour connaître les principales attentes des Vaudoises et des Vaudois envers la BCV en matière de développement durable.

En effet, cette étude a montré que le grand public considérait que la Banque devrait contribuer à soutenir des projets locaux à impacts positifs pour la société et l'environnement¹⁰.

Dialogue et transparence

Dans un contexte où les banques sont fortement sollicitées sur les questions de durabilité, cet enjeu a gagné en importance (déplacement à droite dans la matrice).

La BCV, soucieuse d'expliquer sa démarche et d'entretenir le dialogue, a rencontré en 2020 des représentants de l'Association générale des étudiantes et étudiants de l'EPFL (AGEPoly). Elle a également échangé avec des membres de la Grève du Climat et a rédigé une lettre détaillée en réponse à leur demande¹¹. Elle a aussi participé au test de compatibilité climatique PACTA¹², sponsorisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), dont les résultats

sont commentés dans ce rapport aux pages 46 et 57 à 59. Enfin, elle a participé à l'étude du WWF sur les banques de détail en Suisse, dont les résultats seront publiés en 2021.

La Banque a également analysé les rapports des agences de notation ESG (environnement, social, gouvernance) la concernant, afin d'identifier les sujets clés pour ces dernières. De plus, la BCV est attentive aux publications de la FINMA ainsi qu'aux attentes du Conseil fédéral et des investisseurs concernant les aspects climatiques, et plus particulièrement les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD).

Dans une volonté d'amélioration continue, les éditions 2020 du Rapport annuel et du Rapport RSE présentent des éléments additionnels sur les thèmes suivants :

- gouvernance
- protection des données
- ressources humaines
- investissement socialement responsable
- crédits responsables

Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 a accentué, voire exacerbé, certaines attentes de la clientèle et de la société dans son ensemble (services à distance, mesures de protection, accompagnement des entreprises, contribution à la compréhension de l'environnement économique et financier, etc.). Pour y répondre au mieux, la BCV a pris une série de mesures, détaillées tout au long de ce rapport.

Ambition et stratégie RSE

L'ambition et la stratégie RSE de la BCV découlent de la mission de la Banque de contribuer au développement durable de la société. Établies par la Direction générale et validées par le Conseil d'administration, elles constituent la feuille de route de la Banque à l'horizon 2025 en matière de RSE.

À l'horizon 2025, la BCV a pour ambition de contribuer aux Objectifs de développement durable de la manière suivante :

- En matière d'investissement, elle propose activement à sa clientèle une offre étendue de placements durables répondant aux meilleures pratiques du marché.
- Elle se distingue par sa contribution au financement de la transition énergétique dans le canton.
- Elle s'engage en faveur de la préservation de l'environnement et poursuit ses efforts pour réduire l'empreinte environnementale liée à son fonctionnement.
- Du point de vue social, elle s'implique fortement dans sa communauté. En tant qu'employeur de référence, elle soutient notamment l'égalité des chances et la diversité.

¹⁰ Étude d'image réalisée par Qualinsight, octobre 2020.

¹¹ <https://climatestrike.ch/fr/how-green-is-your-financial-institution>

¹² <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/climat-et-marche-financier.html>

Pour mettre en œuvre cette ambition, la BCV a établi sa stratégie RSE en tenant compte des attentes des parties prenantes. Dans ce cadre, elle poursuit ses démarches et mesures concrètes concernant les impacts liés à son fonctionnement propre. Elle renforce aussi l'intégration de critères de durabilité dans les produits de placements qu'elle propose à sa clientèle et dans ses activités de crédit. De plus, son Rapport RSE annuel et conforme au standard GRI, permet d'informer ses parties prenantes de manière structurée et comparable dans le temps sur les mesures mises en œuvre.

Gouvernance et organisation de la RSE

La politique de la Banque en matière de RSE couvre les dimensions économique, sociale et environnementale. Elle est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN), qui préavise les décisions du Conseil d'administration de la BCV en ces domaines. La composition du Comité RPN est décrite en page 85 du Rapport annuel 2020.

Afin de renforcer la gouvernance et le pilotage de la RSE, la Direction générale, responsable des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, a défini une nouvelle organisation en 2019, effective au 1^{er} janvier 2020:

- un Comité RSE a été créé, afin d'établir des recommandations à la Direction générale sur les objectifs et approches à adopter sur l'ensemble des sujets à composante RSE. Il est dirigé par le président de la Direction générale et inclut le responsable de la division Gestion crédit, le responsable de la division Asset Management & Trading et la responsable RSE, ainsi que d'autres représentants des domaines d'activité;
- une responsable RSE, rattachée au président de la Direction générale, a été nommée;
- dans chaque division, un répondant RSE, chargé de coordonner les travaux au sein de son entité, a également été désigné.

Exemples d'implications des instances en 2020

- Le Conseil d'administration et la Direction générale ont validé la politique formalisant l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans son activité de Trade Finance (voir les détails en page 48).
- Le Conseil d'administration, le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN), la Direction générale et le Comité RSE ont discuté à plusieurs reprises de l'approche de la BCV dans le domaine de l'ISR (investissement socialement responsable) et de la diversité des genres.
- La mission et l'ambition RSE (voir les détails en pages 11 et 16), proposées par le Comité RSE et la Direction générale, ont été validées par le Comité RPN et par le Conseil d'administration.
- Le Rapport RSE 2020 a été revu et approuvé par le Comité RSE et, pour le Conseil d'administration, par le Comité RPN.

Gestion des risques et opportunités liés à la durabilité

Le Comité RSE est chargé d'identifier et d'évaluer les opportunités en matière de durabilité et de déterminer, en collaboration avec les divisions, les mesures à adopter dans les différents métiers de la Banque. Ce comité contribue également à identifier les risques ESG (environnement, social, gouvernance). Il porte une attention particulière aux impacts sur la réputation ainsi qu'aux risques liés aux changements dans les attentes et besoins de la clientèle et s'assure que les mesures adéquates sont prises dans l'organisation. Il assure également le suivi de la veille réglementaire et de marché en matière de RSE.

En phase avec les recommandations des autorités bancaires, la BCV considère les risques ESG, notamment ceux liés au climat, comme des facteurs influençant les risques habituels. Elle surveille quatre catégories de risques pour l'ensemble de ses activités :

- le risque stratégique et business
- le risque de crédit
- le risque de marché
- les risques opérationnels

Dans tous les domaines de la Banque, l'ensemble des risques (y compris les risques ESG) sont gérés selon des principes communs et des méthodes adaptées à chaque catégorie de risque.

La gouvernance et les principales responsabilités en matière de gestion des risques sont résumées ci-après :

- Le Conseil d'administration décide des principes de base de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risques de la BCV.
- Le Comité Audit et Risque s'assure de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques selon le cadre défini par le Conseil d'administration.
- La Direction générale est responsable de la mise en place et du fonctionnement de la gestion des risques ainsi que du contrôle du profil de risque de la Banque. Elle assure une surveillance des risques stratégiques et business et supervise le Comité Risques de la Direction générale (CRDG) dans le suivi et le rapport de ces risques. Ce comité est composé du président du Conseil d'administration, du président de la Direction générale, des responsables des autres divisions ainsi que du responsable du département Risk Management.
- Les responsables de division sont chargés de conduire et de maîtriser leurs activités, qu'elles soient de front, de pilotage ou de support. Ils ont la responsabilité première de surveiller, d'identifier et de gérer les risques stratégiques, business, de crédit, de marché et opérationnels découlant de leurs activités respectives.

- Le département Risk Management est responsable du développement et de l'amélioration des principes et méthodes de la gestion des risques de crédit, de marché et opérationnels de la Banque.

L'évolution des risques ESG fait l'objet d'une surveillance continue à la BCV, en ligne avec les responsabilités susmentionnées. En 2021, la Banque va approfondir son analyse des risques climatiques.

Dans cette perspective, elle étudie d'ores et déjà les documents émis par les principaux régulateurs bancaires, notamment la révision en cours de la circulaire FINMA 2016/1 « Publication-banques » concernant la publication des risques financiers liés au climat.

Elle assure également la veille des méthodes et outils d'analyse des risques climatiques (comme l'analyse de scénarios) et étudiera l'opportunité de les utiliser au fur et à mesure de leur développement.

Initiatives externes et partenariats

Signatory of:



La BCV adhère à la charte des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), qui encourage le développement d'une finance responsable. Cette charte constitue le standard le plus abouti et le plus largement reconnu dans le domaine de la gestion d'actifs.



La BCV est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information, de formation et d'encouragement.



La Banque participe à l'enquête annuelle de l'organisation internationale CDP, qui vise à recueillir les informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises, afin de les encourager à réduire leur empreinte carbone.



La fondation Ethos, spécialisée dans l'investissement socialement responsable (ISR), et la BCV ont conclu en 2020 un partenariat stratégique sur le long terme pour proposer aux investisseurs des produits d'investissement durable.



La société Swiss Climate est mandatée par la BCV pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant la méthodologie de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard.



Ce label est accordé aux entreprises qui disposent d'une politique climatique globale intégrant notamment la réduction et la compensation des émissions de gaz à effet de serre.



La BCV a reçu la distinction de Swiss Olympic « Entreprise formatrice favorable au sport de performance » pour la saison 2020-2021.

Durabilité économique et utilité





« Le crédit COVID-19 obtenu au printemps a notamment été utile en automne »

« Au printemps 2020, nous nous sommes soudain retrouvés avec 70% du chiffre d'affaires en moins et des créances ouvertes, particulièrement auprès de notre clientèle de l'hôtellerie et de la restauration.

Nous avons sollicité un crédit COVID-19, car même avec une activité redimensionnée, nous avons des charges incompressibles. Beaucoup de nos clientes et clients ont entrepris la même démarche, ce qui leur a permis de régler leurs factures pendantes assez rapidement. Nous avons, en fait, commencé à utiliser cet argent au début de la deuxième vague, en automne.

Depuis le début de la crise, nous avons dû nous réinventer, développer de nouvelles activités, par exemple dans le prêt-à-manger. Certaines resteront, j'en suis convaincu. »

David Lizzola

Directeur général et fondateur
de Léguriviera Groupe



[Voir le témoignage complet sur bcv.ch/rse](https://bcv.ch/rse)



Création durable de valeur, solidité et performance financière

La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, sa clientèle ainsi que ses collaboratrices et collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional.

Pour mener à bien sa mission, il est primordial qu'elle repose sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité pérenne. À cet effet, elle adopte une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission cantonale. Elle focalise son activité sur le canton de Vaud et opte pour une croissance sélective dans ses activités.

La Banque est centrée sur quatre activités principales: la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading. Elle se focalise également sur certains domaines spécialisés, caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif, et pour lesquels son savoir-faire est reconnu. Elle ne fait, en outre, pas de négoce pour son propre compte.

La solidité financière de la BCV, constatée par les deux principales agences de notation financière, Standard & Poor's et Moody's, génère un climat serein et permet à la Banque d'orienter ses actions sur le long terme.

Notation
Standard & Poor's



La création de valeur de la BCV se reflète dans la performance de son titre, largement supérieure, dans la durée, à la moyenne du marché suisse, avec un rendement total de +26,5% en 2020 et de +89% sur cinq ans (contre -28% pour le SP Bank, l'indice du secteur bancaire suisse). En tant qu'actionnaire majoritaire avec 66,95% du capital-actions, l'État de Vaud est le premier bénéficiaire de la création de valeur de la Banque.

En 2020, CHF 310 millions ont été distribués aux actionnaires. En impôts et dividendes, la BCV a versé au Canton et aux Communes un équivalent par ménage de CHF 645. Enfin, la qualité de sa gestion des risques répond aux standards les plus élevés. Son niveau de capitalisation (ratio de fonds propres de 17,8%) est largement supérieur aux exigences réglementaires.

Contribution au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud. Une personne sur deux habitant dans le canton en est cliente. Elle est une partenaire majeure des entreprises vaudoises ainsi que des corporations de droit public vaudoises en matière de services bancaires.

Sur le marché hypothécaire, la Banque octroie des prêts dans tout le canton, en fonction des besoins. Elle constitue une référence pour les professionnels de l'immobilier et participe au développement d'une offre immobilière en adéquation avec la demande à long terme. Elle maintient une attitude responsable, contribuant à prévenir des excès dus à la nature cyclique du marché immobilier.



1 hypothèque sur 3
financée dans le canton

La BCV est la partenaire privilégiée des entreprises vaudoises pour leurs besoins en services bancaires, avec une PME sur deux qui est cliente, soit plus de 25 000 entreprises. Elle est la banque principale, voire unique, pour plus d'une société sur trois.

En 2020, elle est entrée en relation avec plus de 2 000 entreprises dont plus de la moitié nouvellement créées (c'est-à-dire qui ont moins de 18 mois d'existence).

La BCV est à la première place en matière de distribution de produits financiers aux entreprises du canton (gestion courante, crédits, placements, opérations de marché). Elle compte, dans ce cadre, CHF 11,7 milliards de crédits, correspondant à une part de marché d'environ 40%.

La BCV octroie des crédits à toutes les branches de l'économie, en ligne avec la structure de l'économie vaudoise et de ses besoins en matière de crédit. Les branches de l'immobilier et de la construction représentent une part importante des crédits (43%). La Banque procède toutefois à une évaluation au cas par cas, sans appliquer de politique ou de prix particuliers pour une branche précise de l'économie vaudoise.

Elle accorde des crédits dès CHF 20 000 à des entreprises qui, en raison de leur petite taille, n'y auraient probablement pas accès autrement. En 2020, 350 PME, représentant CHF 14 millions de limites de crédit, ont bénéficié de ce service.

De plus, la Banque travaille en collaboration avec les offices de cautionnement du canton et a octroyé, en 2020, 98 crédits cautionnés, représentant un volume de CHF 13 millions de limites.

En 2020, la BCV a joué son rôle auprès des entreprises vaudoises dans le contexte de la pandémie de COVID-19 de la manière suivante :

- Elle s'est fortement impliquée, avec les autorités fédérales et cantonales ainsi que d'autres établissements bancaires, dans l'élaboration du programme de crédits COVID-19 et de son pendant pour les start-up.
- Elle a accordé plus de 6 000 crédits COVID-19, représentant plus de CHF 700 millions. En quelques jours, la Banque a mis sur pied le dispositif et les équipes: 80 personnes au total se sont occupées d'octroyer ces facilités de crédit. La BCV a ainsi pleinement joué son rôle de première prêteuse du canton.
- Elle a accordé 41 crédits Start-up cantonaux pour CHF 11 millions.
- Elle a suspendu deux échéances d'amortissement de crédits (31 mars et 30 juin) des PME vaudoises, une mesure qui a permis de laisser plus de CHF 40 millions de liquidités à leur disposition. Cette mesure a été appréciée et la décision a été prise de la répéter en 2021.

- Elle a accompagné sa clientèle en l'informant sur les moyens pour continuer à gérer ses affaires courantes et sur les aides à disposition (outils digitaux, page internet dédiée aux crédits COVID-19, diffusion de *newsletters*, etc.).

Partenaire des caisses de pensions

La BCV est une partenaire clé pour les institutions de prévoyance: sept caisses de pensions dans le canton sur dix sont clientes de l'Asset Management; 1 033 œuvres de prévoyance, soit 15 200 assurées et assurés, ont adhéré à la fondation collective AVENA Fondation BCV 2^e pilier. Enfin, la BCV s'occupe de la gestion technique, administrative et comptable de 16 caisses de pensions indépendantes, représentant 14 800 assurées et assurés.



7 caisses de pensions sur 10 dans le canton sont clientes

La BCV propose, en outre, une formation pour les membres de conseils de fondation de caisses de pensions (formation de base sur une journée et formation continue d'une demi-journée); 49 personnes ont pu y participer en 2020. La participation est en légère baisse par rapport à 2019 (65 personnes) en raison des restrictions sanitaires, qui ont notamment entraîné l'annulation de la seconde formation continue prévue le 29 octobre 2020.

Pour l'Asset Management de la BCV, il est crucial de conseiller et d'accompagner les caisses de pensions, notamment dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). La Banque a ainsi pris, depuis 2018, des mesures adaptées aux besoins de la clientèle institutionnelle: ces mesures visent à améliorer les paramètres ESG (environnement, social, gouvernance) des portefeuilles, sans compromis sur la performance et le risque, en ligne avec les exigences propres à cette clientèle.

En 2020, la BCV a conclu un partenariat avec la fondation Ethos, une référence dans le domaine de l'ISR en Suisse. Les deux parties vont désormais travailler en étroite collaboration. Leur volonté est de développer ce partenariat au cours des prochaines années et de créer ainsi un nouveau pôle de compétences dans la finance durable en Suisse. La BCV élargit donc sa palette pour accompagner sa clientèle institutionnelle en tenant compte des enjeux croissants d'intégration de la durabilité dans la gestion d'actifs.

L'annonce de ce partenariat (décrit aux pages 51 et 52) a été communiquée à la clientèle de la BCV au travers de diverses publications, et notamment des *newsletters*. Lors de visites ou de *reportings* à la clientèle, ce partenariat est mentionné: les critères ESG appliqués par Ethos et la méthodologie de gestion de la BCV sont expliqués. Ce partenariat a été bien accueilli par la clientèle et les consultants du marché institutionnel. En outre, après son lancement le 19 novembre, le fonds Ethos Swiss Sustainable Equities a été inclus dans les mandats balancés gérés par la BCV, notamment ceux de caisses de pensions. La clientèle a été informée de cette modification.

De même que lors de crises antérieures, différentes analyses de la situation ont été réalisées et transmises à la clientèle. Au gré de l'évolution de la pandémie, des actions des banques centrales et des gouvernements ainsi que des données économiques, la BCV a communiqué des informations sous différentes formes à sa clientèle, afin qu'elle puisse saisir au mieux les enjeux à venir et les évolutions probables des marchés financiers. À titre d'exemple, trois vidéos ont été diffusées respectivement le 13 mars, le 31 mars et le 24 avril avec, pour thèmes, « Trois conditions pour une reprise des actions », « Se préparer à une situation irrégulière » et « L'obligataire a rempli sa mission ».

Un appui pour comprendre l'économie vaudoise

La BCV contribue à la compréhension de l'économie vaudoise et de sa conjoncture par la préparation et la publication d'informations et d'études économiques de la manière suivante:

- Publication semestrielle de *BCV Immobilier*, donnant des informations sur le marché immobilier vaudois (sujets traités: réduction de l'empreinte écologique des bâtiments, marché des résidences secondaires, etc.).
- Contribution à la publication du PIB vaudois quatre fois par année et du PIB romand une fois par année, ainsi que des indicateurs de marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise. Ces différentes publications ont fourni, au fil des trimestres, des informations sur l'économie vaudoise ainsi que sur les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19.

- Organisation de conférences économiques comme *Conjoncture & Perspectives*, *Rendez-vous de la finance*, *Pros de l'immobilier*, *5 à 7 de la Finance* et *Rendez-vous des entrepreneurs*. En raison de la pandémie, certaines conférences ont été annulées, d'autres ont pu être réalisées en ligne. À ces dernières se sont ajoutées six conférences en ligne à destination des entreprises sur des thématiques spécifiques (transmission d'entreprise, marché immobilier et nouvelles tendances, conjoncture économique en temps de pandémie, offre digitale e-PME, etc.) Elles ont rassemblé plus de 1 000 personnes.



- En plus des prestations bancaires proprement dites, la BCV propose aux entrepreneuses et entrepreneurs des formations sur des sujets spécifiques: en 2020, 11 sessions ont réuni 130 participantes et participants sur le thème des devises.
- Publications de lettres d'information (*newsletters*) à destination de la clientèle et des décideuses et décideurs du canton:
 - *BCV Finance*, quatre fois par année, sur l'évolution des marchés financiers;
 - *Newsletters* hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles.
- Publication dans le quotidien *24 heures* (trois fois par mois) et par le biais de l'émission *Votre argent* de La Télé (deux fois par mois) de chroniques de spécialistes de la BCV pour partager des informations et des conseils pratiques aidant à comprendre l'environnement économique et à gérer ses affaires.
- Mise à disposition d'analyses de spécialistes financiers de la BCV, de conseils pour les entrepreneuses et entrepreneurs ainsi que d'actualités sur l'économie vaudoise sur le site internet de la BCV dédié à l'économie vaudoise, www.pointsforts.ch, soit plus de 150 articles publiés en 2020.
- COVID-19: publication en continu d'informations et de conseils pour informer et accompagner la clientèle et pour l'aider à s'adapter à la situation exceptionnelle de l'année 2020 (questions d'argent au quotidien, crédits COVID-19, nouvelles aides financières fédérales et cantonales, etc.).
- Publication, au printemps 2020, des résultats d'un sondage auprès des PME vaudoises sur les perspectives après le déconfinement. Ces résultats ont aussi été relayés par des médias, notamment le quotidien *24 heures*, l'Agence télégraphique suisse et le journal *Le Temps*.



La conférence *Rendez-vous de la finance* était accessible en ligne.

Un soutien actif à l'innovation et à l'économie durable

Dans le cadre d'Innovaud, la BCV apporte, sur dix ans, un soutien de CHF 5 millions à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT). Innovaud a fusionné en 2020 avec le Développement Économique - Canton de Vaud (DEV), auquel la BCV contribue également à hauteur de CHF 50 000. Innovaud est l'agence de promotion de l'innovation et de l'investissement du canton de Vaud. Elle accompagne les start-up, scale-up, PME et grandes entreprises innovantes basées dans le canton ou en passe de s'y installer.

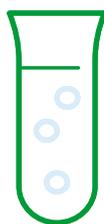
La FIT, que la BCV soutient depuis sa création en 1994, fait partie du réseau d'Innovaud. Cette fondation à but non lucratif encourage l'entrepreneuriat, soutient l'innovation et contribue à dynamiser l'économie locale en accordant des prêts et bourses aux jeunes entreprises vaudoises et romandes. Les prêts et bourses de la FIT interviennent souvent très tôt après la naissance d'un projet (au maximum trois ans après l'inscription au registre du commerce). La Fondation est, de ce fait, souvent une des premières à apporter un financement externe. Son expérience et son expertise confèrent, en outre, une crédibilité certaine aux projets, qui permet aux start-up d'accéder à d'autres investisseurs.

Parmi toutes les entreprises soutenues depuis sa création, près de 200 sont encore en activité et plus de 2 200 emplois ont été créés. En cette année 2020 marquée par la pandémie de COVID-19, la FIT a accordé un montant record de soutiens à hauteur de CHF 6,25 millions. Un représentant de

la BCV est vice-président du conseil de fondation et membre des comités de sélection des entreprises bénéficiaires.

Les entreprises soutenues par la FIT sont actives dans de nombreux domaines : les sciences de la vie, la santé digitale, l'alimentation et la nutrition, les *cleantech*, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie, l'aérospatiale, la cybersécurité, etc. Parmi les start-up récemment soutenues figurent :

- DePoly
Elle recycle les déchets de plastique PET en matière première qui peut être utilisée pour de nouveaux produits en PET ou pour d'autres applications industrielles.
- ClearSpace
Il s'agit d'un service d'élimination des satellites en panne en orbite basse. Elle a été sélectionnée par l'Agence spatiale européenne pour accomplir la première mission de récupération d'un débris spatial d'ici à 2025.



CHF **500 000**
versés à la Fondation
pour l'innovation
technologique
(FIT) afin de soutenir
les start-up vaudoises

Par ailleurs, la BCV a organisé, de 2012 à 2019, le Silicon Valley Startup Camp (SVSC), un stage d'une semaine d'immersion à la Silicon Valley à l'intention des étudiantes et étudiants des hautes écoles vaudoises. En 2020, ce programme n'a pas pu se tenir pour des raisons sanitaires, mais la BCV entend poursuivre son engagement pour l'innovation et l'économie durable. D'ailleurs, en 2020, la BCV est devenue partenaire du hackathon #VersusVirus et a encouragé ses collaboratrices et collaborateurs à y participer. Il s'agit d'un événement de 24 heures, durant lequel les personnes volontaires collaborent en équipe, afin de proposer des solutions à la crise de COVID-19. L'événement a eu lieu en ligne.

Collaboration avec l'Université de Lausanne

L'Université de Lausanne (UNIL) et la BCV collaborent depuis 2019 dans la recherche sur la gestion des investissements responsables. Les deux institutions cofinancent un poste de recherche au Center for Risk Management Lausanne de la Faculté des HEC de l'UNIL pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} octobre 2019.

La combinaison des savoir-faire pratiques et théoriques de la BCV et de l'UNIL permettra de poursuivre les recherches sur l'intégration des critères ESG dans la gestion des placements, en particulier dans le domaine des placements immobiliers, d'intégrer les risques liés aux impacts environnementaux, climatiques et sociaux et de développer des outils destinés aux gestionnaires privés et institutionnels.

Vaud innove

En collaboration avec la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie (CVCI) et Innovaud, l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise a publié, au printemps 2020, l'étude complète « Vaud innove – Un écosystème aux multiples visages ». Ce document, comprenant les textes publiés en ligne sur le site www.vaudinnove.ch et des compléments, dresse un état des lieux complet de l'écosystème d'innovation de la région : ses forces et les facteurs de soutien, les points d'attention et les pistes d'amélioration pour continuer à le développer. L'étude montre notamment que le canton de Vaud est une terre de *deeptech*, de branches à forte composante technologique, que la taille limitée de la région constitue un frein structurel comparativement à d'autres écosystèmes plus grands, mais aussi que la densité et la qualité de la recherche académique constituent, ensemble, un facteur de différenciation et d'attractivité.



Éthique et gouvernance d'entreprise





« La protection des données, c'est un engagement éthique »

« En 2020, la loi révisée sur la protection des données (LPD) a été adoptée par le Parlement suisse, pour une entrée en vigueur à l'été 2022. La BCV a anticipé les réalisations à mener en constituant, dès 2018, un projet que j'ai conduit jusqu'à fin 2020 et qui mobilise une cinquantaine de personnes encore aujourd'hui.

Les nouvelles dispositions légales couvrent aussi bien les droits des personnes que les obligations des entreprises. Pour y répondre, nous renforçons nos processus existants et mettons en place de nouveaux outils. Nous sommes tout particulièrement attentifs à la prise en compte de l'ensemble des populations de la BCV: la clientèle, les fournisseurs et les collaboratrices et collaborateurs. Il nous tient particulièrement à cœur d'appliquer une éthique rigoureuse, indispensable au maintien de la confiance. »

Cécile Carrié

Cheffe de projet LPD à la BCV



Quatre valeurs

La BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise : proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par toutes et tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaboratrices et

collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec la clientèle et leurs collègues.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ses valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaboratrices et des collaborateurs.

Un Code de conduite professionnelle est remis à chaque collaboratrice et collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque membre du personnel. Il constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel.

Proximité

Quotidiennement sur le terrain, nos collaboratrices et collaborateurs cherchent à connaître et à comprendre les attentes et les besoins de la clientèle.

Performance

À la BCV, nous nous fixons, à tous les niveaux, des objectifs ambitieux. Focalisés sur le résultat, nos collaboratrices et collaborateurs recherchent systématiquement des solutions pragmatiques et efficaces aux défis qui se présentent à eux chaque jour.

Professionnalisme

Chaque collaboratrice et collaborateur de la BCV s'engage à offrir à la clientèle un service de qualité irréprochable. Ils aspirent à être la référence dans leur domaine d'activité. Pour ce faire, ils s'inspirent des meilleures pratiques et développent leurs compétences de manière continue.

Responsabilité

Prendre en charge et assumer individuellement ses actions, manifester de la conscience professionnelle et être loyal envers l'entreprise sont quelques exemples de comportements professionnels auxquels chaque collaboratrice et collaborateur BCV peut s'identifier.

Gouvernance d'entreprise

La BCV applique les standards et bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. En outre, les responsabilités entre les sept divisions de la Banque sont précisément établies, les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également scrupuleusement appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI) qui se décompose en trois niveaux de contrôle relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration. Plus de détails sur le SCI se trouvent à la page 71 du Rapport annuel 2020.

La BCV suit les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et prend des mesures, le cas échéant, sur la base des réglementations et de recommandations d'agences spécialisées.

Pas de contribution politique

La BCV ne verse aucune contribution politique. Elle a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit. En revanche, elle facilite l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique, permettant aux quelque 100 collaboratrices et collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions.

Par principe, la BCV ne prend pas position sur les sujets politiques. Une exception est faite pour les sujets qui concernent l'activité bancaire ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct.

Elle est membre de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui sont amenées à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales.

Conformité à la législation et aux réglementations

Les choix stratégiques de la Banque, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés. Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règlements externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite professionnelle.

Les membres du Conseil d'administration de la BCV

Le Conseil d'administration de la BCV est composé de sept membres non exécutifs, c'est-à-dire qu'aucun membre n'exerce une autre fonction au sein du Groupe BCV. Ils sont tous considérés comme indépendants au sens de la circulaire de la FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques ».

- Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale.
- Quatre membres sont nommés par le Conseil d'État du canton de Vaud.

Ces derniers sont, certes, nantis d'une lettre de mission, mais ils sont néanmoins indépendants, dans la mesure où ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.

Compliance et conformité fiscale

Dans la marche de ses affaires, la BCV investit des moyens importants pour contribuer efficacement à la lutte contre le blanchiment d'avoirs d'origine criminelle et le financement du terrorisme (BA/FT). Elle maintient également un dispositif d'application des sanctions économiques et de surveillance des abus de marché. Enfin, elle vise une clientèle conforme sur le plan fiscal.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Les activités relatives à l'acceptation de fonds et au trafic des paiements ainsi que les opérations de financement comportent les risques inhérents qu'une cliente ou un client, voire plusieurs, soient potentiellement impliqués, directement ou indirectement, dans des actes de BA/FT. La clarification de l'origine des fonds de la clientèle et le bien-fondé d'une transaction se situent au cœur de la diligence imposée aux banques en la matière. Ces deux éléments reposent, d'une part, sur une surveillance des relations d'affaires de la Banque et, d'autre part, sur une surveillance des transactions que les clientes et clients effectuent par l'intermédiaire de la Banque. Les métiers de front ont la responsabilité première de détecter les risques de BA/FT au niveau des relations d'affaires et des transactions. Le département Compliance définit le cadre interne, met à disposition les outils nécessaires à son application et assure le support et le contrôle des métiers de front.

La Banque procède systématiquement à l'identification de l'ensemble des intervenants d'une relation d'affaires. Les relations d'affaires sont catégorisées en niveaux de risque distincts, conformément aux exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA). Cette catégorisation détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Les relations présentant un risque accru de BA/FT font l'objet d'un processus de validation comprenant plusieurs niveaux hiérarchiques, notamment une validation systématique par le département Compliance. Les transactions des clientes et clients sont catégorisées en se basant sur leur importance et sur les critères réglementaires. Les transactions à risque accru de BA/FT sont identifiées par le biais d'un système informatisé dédié, adapté aux différents métiers de la Banque. Les transactions présentant le niveau de risque le plus élevé sont toutes validées par le département Compliance. Les relations et les transactions à risque accru de BA/FT doivent également être clarifiées selon des exigences strictes de documentation.

Des informations complémentaires sur les questions de compliance se trouvent dans le Rapport annuel aux pages 67 à 69.

Conformité fiscale

La Banque applique une approche visant à éviter tout avoir non déclaré et exige de la clientèle fortunée ainsi que de chaque cliente ou client ne résidant pas en Suisse une déclaration de leur conformité fiscale vis-à-vis des juridictions dont ils dépendent.

Pour les besoins de leur déclaration fiscale, les clientes et clients peuvent commander une attestation établie par la Banque.

Depuis 2019, la BCV travaille sur la modernisation de la documentation fiscale pour sa clientèle résidant en Suisse et sur l'amélioration de son accès au travers de fonctionnalités digitales, afin d'assister au mieux ses clientes et clients dans leurs obligations déclaratives.

Enfin, la BCV a pour objectif, dès 2022, de mettre à la disposition de sa clientèle le relevé fiscal électronique qui permettra une transmission complète sous format digital des informations entre la Banque, la clientèle et les administrations fiscales cantonales. Ce procédé rapide et sécurisé facilitera l'établissement de la déclaration fiscale.

Protection des données

La protection des données personnelles de sa clientèle ainsi que de ses collaboratrices et collaborateurs est au cœur des préoccupations de la BCV. En effet, sans l'assurance que leurs données personnelles sont parfaitement protégées et utilisées à bon escient, les clientes et clients perdraient confiance en leur banque.

La loi sur la protection des données (LPD) actuellement en vigueur constitue l'un des piliers de la stratégie de la BCV en matière de protection des données; elle vise avant tout trois objectifs principaux:

- l'obligation de gestion de la donnée en garantissant la protection, la sécurité et le traitement licite,
- le droit pour toute personne physique d'accéder aux données la concernant, d'être informée des traitements effectués sur ses données et, le cas échéant, de s'y opposer,
- la limitation de traiter les données selon les motifs justificatifs de la LPD.

Lorsque la loi ou les circonstances requièrent que soient collectées des données personnelles concernant la clientèle ou le personnel de la BCV, le traitement de ces données se fait en stricte conformité avec les exigences de la LPD. En outre, la transmission de données relatives aux clientes et clients à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et des Conditions générales de la Banque.

La Banque a mis en œuvre tout un arsenal de mesures organisationnelles, technologiques et techniques appropriées permettant d'empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction de données privées par des personnes non autorisées.

Pour faire suite à l'adoption par l'Union européenne du Règlement général sur la protection des données (RGPD), la Suisse a travaillé près de trois années à la révision de sa LPD, qui a abouti le 25 septembre 2020 sur l'adoption de la nouvelle mouture. Cette nouvelle LPD entrera en vigueur dans le courant de l'année 2022. Par rapport à la version actuelle de la loi, les renforcements suivants sont à relever:

- l'obligation de supprimer ou d'anonymiser les données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires, si elles ne répondent plus ni à des exigences légales ou réglementaires, ni à l'exécution du contrat,
- la tenue d'un registre de traitement des données personnelles,
- le cas échéant, l'annonce, le plus tôt possible, au préposé fédéral d'un cas grave de violation de la sécurité des données,
- la possibilité de remettre ou transmettre sous un format électronique les données d'une personne physique, sur demande de cette dernière.

La BCV a anticipé les travaux de révision de la LPD en désignant très tôt une équipe de projet multidomaine chargée d'analyser et d'adapter la stratégie de protection des données de la Banque. Ces travaux doivent se poursuivre en vue de l'entrée en vigueur effective de la nouvelle LPD.

En 2020, aucune plainte juridique relative à l'atteinte à la confidentialité des données des clientes et clients ou aux pertes de données de la clientèle n'a été formulée.

Pratiques de vente responsables

La Banque accorde une importance fondamentale à la qualité du conseil et à la transparence. Des exemples de ce positionnement sont décrits ci-après.

Transparence et compétitivité tarifaires en matière de gestion courante

Depuis plusieurs années, la BCV édite une brochure qui récapitule l'ensemble des frais applicables aux prestations qu'elle offre (comptes, cartes, etc.), pour les particuliers comme pour les entreprises. Lors de chaque modification tarifaire, la clientèle est systématiquement informée de ces changements, au minimum 30 jours à l'avance, par une communication spécifique.

Comme l'a montré, début février 2021, le dernier comparatif établi par l'émission *À bon entendeur* de la RTS¹³, la BCV se classe en première position parmi les banques traditionnelles en matière de compétitivité tarifaire pour la clientèle des particuliers. Ce résultat est obtenu grâce à la volonté de la BCV, depuis plusieurs années déjà, d'être une banque proposant des tarifs accessibles et attractifs pour l'ensemble de la population vaudoise.

Pour la clientèle des entreprises, les formules qui lui sont proposées (« Package PME ») font partie des moins chères du marché, avec une gratuité assurée pour une année à partir de leur conclusion, tout en assurant une qualité de service optimale.

Conseil en placement

En matière de gestion de fortune, le conseil en produits de placement commence toujours par la définition du profil de risque de la cliente ou du client. En effet, la BCV n'a pas attendu l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020, de la nouvelle loi sur les services financiers (LSFin) pour appliquer certains principes garantissant la protection des personnes qui investissent.

En l'occurrence, depuis plusieurs années, la BCV applique les logiques suivantes, inspirées de la directive européenne sur les marchés d'instruments financiers, MIFID:

- Elle évalue si la recommandation de placement est appropriée à la connaissance et à l'expérience de la cliente ou du client.
- Elle évalue si la recommandation de placement convient au profil d'investisseur de la cliente ou du client, à savoir si elle est adaptée à sa capacité financière, à ses objectifs en matière d'horizon de placement et à son degré d'aversion aux risques.
- Elle fait preuve de transparence en matière de tarifs: sa communication est explicite dans ses conditions contractuelles, notamment sur la question des rétrocessions qu'elle perçoit.

Sur cette base, des produits de placement adaptés au profil de la cliente ou du client peuvent lui être proposés.

Pour la gestion déléguée (fonds stratégiques ou mandats de gestion privés), la BCV recherche et sélectionne les meilleurs produits disponibles sur le marché. En outre, pour les fonds de placement intégrés dans les portefeuilles des mandats de gestion privés, les clientes et les clients bénéficient systématiquement des classes de parts les moins coûteuses.

Pour la clientèle sous conseil, la BCV recherche et met à disposition une sélection étendue de produits de la BCV et de tiers répondant à des critères financiers et extrafinanciers (ou ESG) exigeants. Parmi les critères appliqués, il y a la performance, le risque, le contrôle des risques financiers et extrafinanciers ainsi que la qualité et la solidité financières et extrafinancières de la société de gestion. Plus d'informations sur le processus de sélection figurent dans le chapitre « Investissement socialement responsable » (pages 49 et suivantes).

La BCV a pour objectif d'intégrer les critères ESG dans l'ensemble de sa gestion, afin de protéger au mieux les portefeuilles de sa clientèle vis-à-vis des enjeux extrafinanciers. Elle tient également compte des attentes spécifiques de sa clientèle en matière de durabilité avec la gamme de produits ESG Impact, qui permet une contribution active au développement durable pour celles et ceux qui le souhaitent (plus de détails au chapitre « Investissement socialement responsable » pages 49 et suivantes). Ces derniers bénéficient d'une gestion professionnelle, sans impact sur la tarification.

¹³ Scénario retenu: compte pour un couple disposant de CHF 25 000, qui effectue un certain nombre de transactions par année: 730 achats avec une carte de débit, 120 paiements en ligne ou non, 78 retraits aux bancomats de la Banque et 26 retraits auprès d'une autre banque, l'acquisition d'une carte de débit et de crédit, le blocage de cartes, les frais pour les paiements reçus, les frais de port, etc.

Dans le cadre de son nouveau service de conseil en placement, la Banque réduit de 20% les frais liés aux transactions (frais de courtage) en faveur d'une commission de conseil pour l'offre BCV Conseil Classique. Les offres BCV Conseil Premium et BCV Conseil Plus proposent des frais de traitement forfaitaires par opération. Moins dépendante du nombre et de la taille des transactions, cette évolution de la tarification renforce l'indépendance du conseil.

Les conseillères et conseillers n'ont pas d'incitations financières à vendre un produit plutôt qu'un autre. Cela vise à garantir que la qualité du conseil reste leur priorité.

Accompagnement des entreprises dans la gestion des risques financiers

Des actions conjointes entre divisions de la Banque sont menées pour aider les entreprises à mieux comprendre et gérer les risques de taux et de change.

Le périmètre d'action englobe les PME, les Grandes entreprises, les Professionnels de l'immobilier et les corporations de droit public. En 2020, les spécialistes de la BCV et les conseillères et conseillers à la clientèle des entreprises ont réalisé plus de 300 entretiens, malgré les conditions plus difficiles liées à la pandémie de COVID-19.

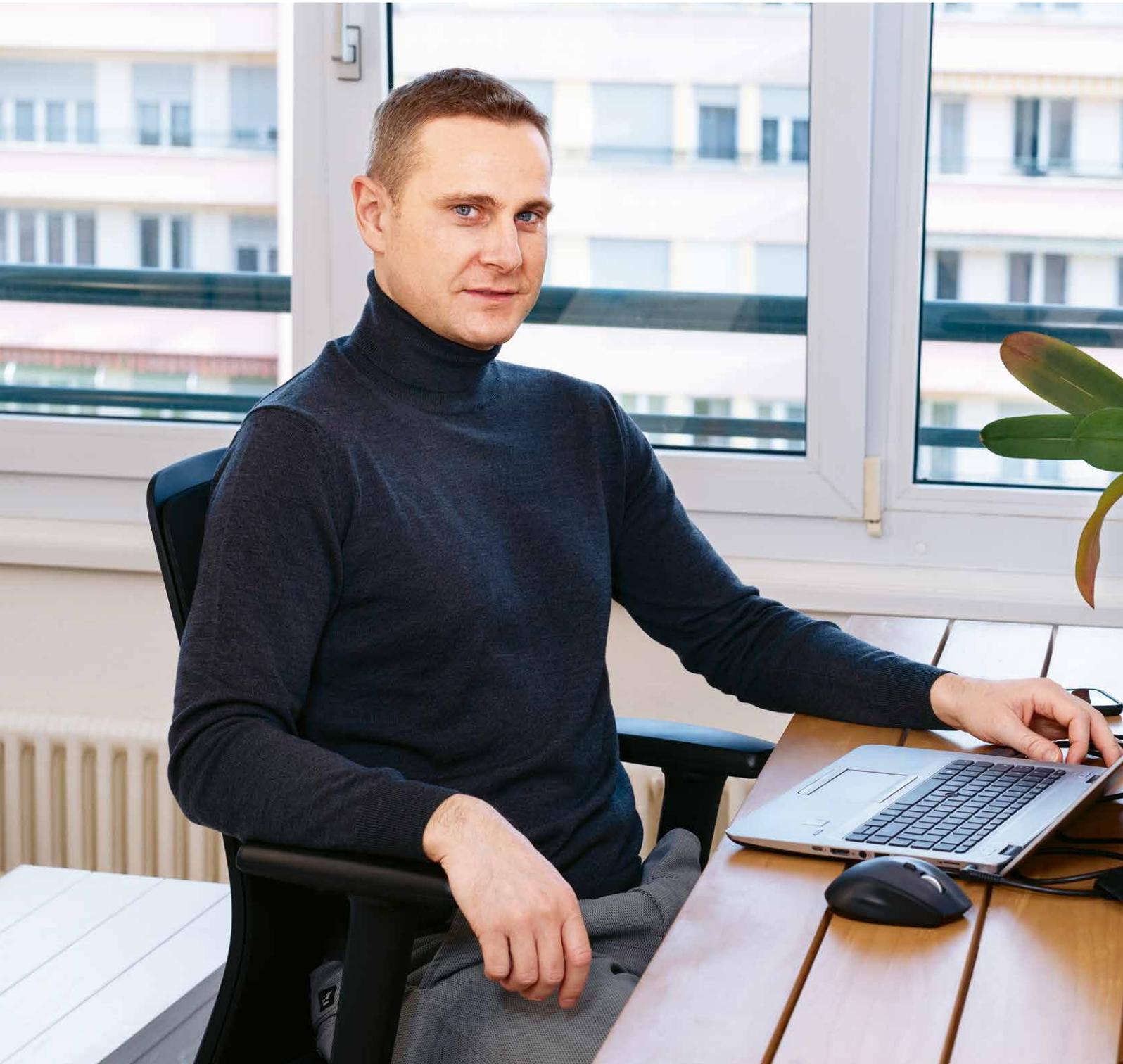
Onze ateliers ont été organisés, au cours desquels 130 personnes ont été sensibilisées et formées à la gestion du risque de change. La formation inclut une explication des risques et de leurs impacts, la présentation des instruments de couverture et leur fonctionnement ainsi que les situations et les besoins auxquels ils répondent.



La volonté de la BCV est d'être une banque proposant des tarifs accessibles et attractifs pour l'ensemble de la population vaudoise.



Attentive aux besoins de sa clientèle





« J'ai apprécié le fait d'avoir une seule personne de contact pour tout »

« La visioconférence est un service ajusté à ma situation personnelle et professionnelle. La première vague du coronavirus a précipité le mouvement. Nous avons demandé un deuxième prêt hypothécaire, notre conseillère connaissait notre dossier, tout s'est fait rapidement en ligne, voire par e-mail ou par téléphone, sans déplacement et presque sans papier. J'ai apprécié le fait d'avoir une seule personne de contact pour tous les dossiers et pour tous les services. Cette offre permet une grande flexibilité.

Je salue, par ailleurs, le travail d'équipe autour de la visioconférence. Pour certaines questions peu courantes, ma conseillère a rapidement trouvé les réponses auprès de ses collègues. J'espère que ce canal de communication va gagner en importance et en popularité. C'est si pratique. »

Steven Gonzalez

Assistant service manager



Proche et accessible

La proximité est au cœur du modèle d'affaires de la BCV. La configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et de l'économie vaudoises.

Dans un contexte de digitalisation des services et d'évolution des comportements, elle offre à ses clientes et clients différents moyens de contact permettant de répondre à leurs attentes, qu'il s'agisse d'accéder à un maximum de services à distance, de s'entretenir avec une conseillère ou un conseiller sans devoir se déplacer, ou de se rendre en agence pour des opérations de gestion courante ou du conseil. La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie.

La BCV dans toutes les régions

La BCV propose le réseau d'agences le plus dense du canton de Vaud, composé de 9 centres de décision, 63 agences et plus de 220 bancomats répartis sur plus de 120 emplacements. En 2020, 61 des 63 agences répondent aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'agence de Blonay a été réaménagée en 2020 et il est projeté de mettre aux normes les deux agences restantes.



Une **soixantaine**
d'agences dans tout le canton

Par ailleurs, lors de la pandémie de COVID-19, la Banque a assuré tous les services à la clientèle et maintenu un réseau d'agences dense au pic de la crise sanitaire pour la clientèle qui ne pouvait pas utiliser les outils digitaux. Elle s'est assurée d'une sécurité optimale à la fois pour la clientèle et pour ses collaboratrices et collaborateurs (distance sanitaire, masques, vitrage de séparation, etc.). La Banque a également mis en place un service de livraison de cash pour les personnes qui n'étaient pas à même de se rendre en agence.

Une banque multicanale

La volonté de la BCV est de :

- maintenir une présence physique à proximité de sa clientèle et adapter le réseau d'agences aux évolutions de cette dernière et de la technologie ;
- offrir un parcours simple et sans effort à travers tous les canaux ;
- renforcer encore son offre digitale en libre-service.

L'objectif est que sa clientèle puisse choisir librement son mode d'interaction privilégié : via une conseillère ou un conseiller, en agence ou à distance, ou 100% en libre-service en utilisant des outils digitaux.

En outre, la Banque propose plusieurs solutions de contact à distance avec une conseillère ou un conseiller bancaire. Le centre de conseil par téléphone (CCT) est accessible aux particuliers entre 7h30 et 19h30, du lundi au vendredi. Les clientes et les clients peuvent également obtenir un conseil en gestion courante par téléphone, ou encore un conseil en placement ou financement par visioconférence. En 2020, le CCT a traité plus de 700 000 appels et plus

de 1 300 entretiens ont été réalisés par visioconférence. À cet effet, l'équipe spécialisée s'est renforcée avec de nouveaux collaborateurs, spécifiquement formés à ce type d'entretiens.

La BCV fournit également un canal téléphonique spécifique aux entreprises, qui peuvent s'adresser, entre 8h et 18h, du lundi au vendredi, aux conseillères et conseillers du Point Contact Entreprises (PCE) pour toute question et besoin en gestion courante. Ce service a pris en charge plus de 110 000 demandes en 2020 (contre 90 000 en 2019).

La BCV propose aussi ses services de banque en ligne accessibles 24 heures sur 24 sur ordinateur avec BCV-net ou sur smartphone ou tablette avec l'application BCV Mobile. Ceux-ci sont de plus en plus utilisés : 245 000 clientes et clients ont recouru à BCV-net ou à BCV Mobile, ce qui représente une hausse de 109% sur un an.

L'application BCV Mobile est dans le « top 3 » des applications mobiles bancaires en Suisse. De nouvelles fonctionnalités, décrites en page 19 du Rapport annuel 2020, ont été mises au service de la clientèle en 2020.

Produits et services adaptés

La Banque propose des produits et services destinés à accompagner les acteurs de l'économie vaudoise dans leurs activités.

Large palette de produits pour la clientèle des particuliers

La BCV offre une large palette de produits bancaires (gestion courante, prévoyance, offre hypothécaire, gestion

de fortune) adaptés aux besoins de la population vaudoise.

La Banque distribue également des produits d'assurance en partenariat avec Retraites Populaires.

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, elle a aussi instauré une hausse temporaire de la limite de paiement sans contact sur toutes les cartes de la BCV.

Aux côtés des créateurs et repreneurs d'entreprises

La BCV accompagne ses clientes et clients lors de la création, la transmission et la reprise d'entreprises. Elle est présente durant toutes les étapes du cycle de vie.

Elle est aux côtés des entrepreneuses et entrepreneurs de demain et propose des cours sur la création d'entreprises en partenariat avec l'association Genilem. Ce cours comprend différents ateliers, couvrant l'analyse de faisabilité du projet



Plus de **110**
créations
d'entreprises
financées



Plus de **50**
transmissions
d'entreprises
accompagnées

ainsi que des conseils pour son financement. En 2020, 138 personnes y ont participé.

La Banque a également accompagné plus de 50 entreprises dans leur phase de transmission, pour un volume de crédits de CHF 70 millions. Elle contribue ainsi à la pérennisation d'activités, de savoir-faire et d'emplois dans le canton. Pour cela, elle dispose d'un centre de compétences dédié à la transmission et à la reprise d'entreprises. Ce service comprend l'accès à des expertes et experts en financement, gestion de patrimoine et prévoyance. L'ancrage local de la BCV est un atout lui permettant de comprendre le contexte économique ainsi que les enjeux de l'entreprise et des personnes qui la dirigent.

La BCV finance la création de nouvelles entreprises dans le canton. En 2020, plus de 110 entreprises nouvellement créées ont été financées pour environ CHF 60 millions. Sur trois ans, la BCV a financé CHF 170 millions à plus de 250 entreprises, représentant près de 500 emplois.

Elle propose également une offre gratuite de prestations pour les entreprises de moins de deux ans, dont environ 500 d'entre elles ont profité en 2020.

En raison de la pandémie de COVID-19, la BCV a suspendu les amortissements de crédits aux PME au 31 mars et au 30 juin, permettant de laisser plus de CHF 40 millions de liquidités à disposition des PME du canton.

La BCV a conservé une excellente image auprès des PME, soulignée par un Net Promoter Score en augmentation.

La qualité de service, une priorité

La qualité de service fait partie des attentes prioritaires de la clientèle de la BCV lors des enquêtes marketing.

La clientèle au centre

La BCV vise à améliorer de manière continue la satisfaction de sa clientèle et aspire à se différencier par sa qualité de service, plus précisément en ciblant l'excellence dans l'interaction humaine, les comportements et l'exécution opérationnelle.

Elle réalise des enquêtes régulières auprès de la population vaudoise. Dans ce cadre, la BCV a été désignée par les Vaudoises et les Vaudois comme la banque la plus recommandée du canton lors d'enquêtes dont les résultats ont été publiés en 2019 et 2020 par l'institut Link auprès d'échantillons représentatifs de la population du canton.

Les moyens mis en place

La BCV a dédié une équipe transverse exclusivement à la qualité de service. Depuis 2015, plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans le cadre du programme Smile. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la BCV ont suivi une formation à l'École hôtelière de Lausanne (EHL), leader mondial dans la formation à l'*hospitality management*. Par ailleurs, un vaste système de pilotage de la qualité de service a été déployé, incluant des enquêtes auprès de la clientèle, des mesures de performance opérationnelle ou encore des observations. En 2020, cet ensemble d'outils de pilotage a été étendu aux services internes, contribuant à ancrer la qualité de service dans l'ADN de la Banque.

La BCV a tout mis en œuvre pour maintenir un haut niveau de qualité de service malgré les effets de la pandémie de COVID-19. Si une partie de ses points de vente ont dû être fermés durant le pic de la pandémie, les agences restées ouvertes ont pu traiter le flux de clientèle en conservant des temps d'attente performants : 5,6 minutes en moyenne pour un entretien de conseil ; 4,1 minutes en moyenne pour une opération de caisse.

Les canaux téléphoniques ont été fortement sollicités durant la crise. Différentes actions ont été menées pour absorber ces volumes, d'autres seront prises en 2021, afin de maintenir un taux de réponses aux appels de 90% sur la durée.

L'utilisation de la banque en ligne, que ce soit sur des ordinateurs ou des équipements mobiles, continue de progresser. En 2020, plus de 36 millions de connexions ont été enregistrées, avec une disponibilité des outils informatiques supérieure à 99%.

De plus, ce sont près de 4,5 millions de retraits en francs suisses qui ont été effectués par le biais des bancomats de la BCV, dont la disponibilité se situe au-dessus de 99%.

La BCV ajuste en continu son fonctionnement et son offre sur la base des retours de sa clientèle. Afin de favoriser ces retours et le dialogue avec cette dernière, elle a créé un centre de feedback. Il est accessible au travers de tous les canaux ; il vient compléter le dispositif d'enquêtes de satisfaction et le suivi continu des réclamations. En 2020, la BCV a reçu 530 réclamations qui n'ont pas pu être traitées directement lors du contact avec la cliente ou le client ; 90% d'entre elles ont été traitées dans les délais que la Banque s'est fixés. Cet ensemble de feedback de la clientèle a permis d'identifier des améliorations concrètes qui ont pu être rapidement déployées ; elles pouvaient être relativement simples, comme la mise à disposition élargie de gel hydroalcoolique, ou plus complexes, comme une mise à disposition plus rapide de l'accès à BCV-net pour les entreprises.

Net Promoter Score

La BCV interroge régulièrement sa clientèle pour améliorer sa qualité de service. Dans ce cadre, elle obtient un Net Promoter Score (NPS) qui vise à indiquer dans quelle mesure sa clientèle la recommanderait. La moyenne du NPS entre les principaux métiers est de +30 en 2020, en progression de trois points par rapport à 2019, démontrant que les efforts de longue haleine ciblés sur la qualité de service portent leurs fruits. À l'horizon 2022, la Banque vise un NPS de +31, tout en maintenant sa position de banque la plus recommandée du canton.

Surveillance des cyberrisques

Lutte contre la cybercriminalité

Avec la digitalisation des services bancaires, la cybercriminalité s'est développée. Les enjeux pour une banque de la taille de la BCV sont cruciaux. Face aux menaces, la Banque a mis en place une organisation adaptée, qui lui permet d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La surveillance de ce dispositif est assurée 24 heures sur 24, 365 jours par an. Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement testée. La Banque s'appuie sur des partenaires locaux et internationaux spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération, comme le Centre national pour la cybersécurité NCSC. Des tests de la continuité et de la reprise des activités en cas de crise sont également réalisés à intervalles réguliers.

En 2020, la mise en place du télétravail a eu pour effet d'augmenter la surface d'attaque des systèmes de la Banque. En outre, la généralisation de l'usage de la visioconférence a engendré un risque supplémentaire de fuite de données. Plusieurs mesures ont été prises dans ce cadre :

- La nouvelle infrastructure a été soumise à de multiples tests de sécurité afin de s'assurer de sa fiabilité.

- La solution de visioconférence Webex a été configurée de manière à trouver un bon équilibre entre sécurité, prévention, fuite de données et possibilités d'utilisation. Il est le seul outil de visioconférence autorisé lors des interactions entre la BCV et sa clientèle.
- Un guide a été élaboré pour informer le personnel de la Banque sur les bonnes pratiques à adopter.
- La procédure opérationnelle de sécurité interne a été complétée pour intégrer ces nouvelles exigences de sécurité.
- Plusieurs informations de sensibilisation ont été dispensées dans le cadre des communications de gestion de crise.

Ces mesures adaptées ont contribué à ce que les risques accrus en matière de cybersécurité ne se matérialisent pas.

Fort de ce savoir-faire, la BCV prend des mesures pour sensibiliser le public et sa clientèle, en particulier la clientèle des entreprises. En effet, ces dernières ont dû transformer leur manière de travailler en 2020 et sont, elles aussi, devenues davantage exposées à ce type de risque. C'est pourquoi la BCV a continué de proposer du contenu didactique pour sensibiliser sa clientèle au travers d'articles de journaux dans le quotidien *24 heures* et de participation à l'émission *Votre argent* de La Télé. De plus, la division Entreprises a organisé cinq manifestations pour le *Rendez-vous des entrepreneurs* en 2020, qui traitaient de la cybercriminalité. Ces événements ont permis de sensibiliser 242 entreprises à cette problématique.



242

entreprises ont participé
aux conférences BCV sur
la cybersécurité

Cybermenaces sous haute surveillance

La BCV identifie cinq catégories de menaces informatiques ou numériques :

- l'usurpation d'identité, que ce soit celle de la clientèle ou celle de la Banque,
- l'infection des systèmes informatiques par des logiciels malveillants (*malwares*), que ce soit ceux de la Banque, ceux de la clientèle ou encore des prestataires de services externes,
- le déni de service (ou bombardement de messages), qui vise à rendre inaccessibles aux utilisatrices et utilisateurs légitimes les systèmes des banques,
- la pénétration des systèmes de la Banque à travers des failles ou des défauts de configuration des systèmes,
- la fuite de données de la clientèle, qui pourrait provenir d'une source interne à la Banque.

Afin de prévenir ces risques, la Banque met à jour en continu un dispositif de sécurité dont elle contrôle régulièrement la fiabilité.

Un des vecteurs d'attaque privilégiés des cybercriminels est l'envoi d'e-mails malveillants à destination des collaboratrices et collaborateurs de la Banque. Dans ce domaine, la BCV continue sa campagne de sensibilisation auprès de son personnel :

- en testant de manière continue la vigilance de chacune et chacun à travers des campagnes de *social engineering* (envoi de vrais-faux messages tests),
- en organisant des séances de formation complémentaires pour celles et ceux qui se seraient laissé duper.

Crédits et investissements responsables





« Mieux évaluer l'impact ESG de l'immobilier »

« Après avoir réalisé une étude sur l'impact de l'intégration de critères ESG (environnement, social et gouvernance) sur certaines stratégies de placement en actions, la BCV et l'UNIL ont lancé en 2020 une recherche sur la durabilité dans les placements immobiliers.

Investir de manière responsable dans l'immobilier permet d'avoir un impact rapide et direct sur les émissions de CO₂ par exemple, or les données liées à l'ESG dans ce secteur manquent. Si des labels existent, ils sont trop nombreux, voire mal adaptés à la demande des gérants de fonds immobiliers. L'obtention, l'uniformisation et l'interprétation des données doivent permettre d'offrir un cadre plus approprié aux investisseurs intéressés par cette classe d'actifs. L'étude vise ainsi à faire progresser l'immobilier en direction des *ratings* qui existent dans l'univers des actions. »

Fabio Alessandrini

Professeur titulaire, faculté des HEC,
Université de Lausanne et directeur adjoint,
Asset Management BCV



Crédits responsables

Le cœur de la mission de la BCV est de contribuer au développement de l'économie vaudoise, en tenant compte des dimensions économique, sociale et environnementale qui composent la durabilité. Son activité de crédit est principalement orientée sur le canton de Vaud (80% du volume de crédits) et la Banque dispose d'un large portefeuille de crédits aux particuliers, aux entreprises et aux collectivités (EMS, écoles, Communes, etc.). À ce titre, elle contribue indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et attentes de la société vaudoise.

La gestion du risque de crédit est une compétence stratégique de la BCV. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque porte ainsi une attention particulière aux meilleurs standards de bonne gouvernance. En particulier:

- Elle instaure une séparation entre les entités du front, responsables du conseil, de la vente, de la sélection et de la pré-analyse des affaires, et les entités de gestion des crédits, chargées des autres phases du processus de crédit liées à l'analyse, à l'octroi, au montage et au suivi administratif des limites.
- L'activité de crédits est encadrée par une politique de crédit et des directives explicites ainsi que par des processus et des outils de surveillance des risques de crédit.
- L'octroi et le renouvellement s'opèrent sur la base d'une analyse détaillée du risque de crédit.
- La BCV veille à la viabilité à moyen et long terme des engagements pris par les clientes et clients. Elle applique donc des critères exigeants lors de l'octroi, notamment pour le calcul de la tenue des charges.
- En matière de cartes de crédit, les limites octroyées par la BCV sont fixées en fonction de la capacité financière des clientes et clients.
- La Banque n'octroie pas en direct de crédits à la consommation, ni d'autres formes de crédits en blanc à titre privé.
- Elle entend entretenir des relations d'affaires avec une clientèle qui a une bonne gouvernance d'entreprise, qui est transparente sur sa situation financière et qui adopte de bonnes pratiques sur les dimensions sociales et environnementales.
- Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue, tant au niveau du portefeuille des crédits qu'au niveau de chaque crédit individuel. Cette approche permet de surveiller l'adéquation du profil de risque de crédit par rapport aux objectifs stratégiques de la Banque et rend possible la détection anticipée des augmentations du risque.
- Les crédits compromis font l'objet d'une gestion différente, clairement définie, afin d'accompagner au mieux la débitrice ou le débiteur en difficulté et, ce faisant, de protéger les intérêts de la Banque, de ses épargnants, créanciers et actionnaires.

Crédits hypothécaires

Conformément à sa mission cantonale¹⁴, la BCV contribue au financement du parc immobilier vaudois. En 2020, ce financement représente les deux tiers des crédits octroyés par la BCV à sa clientèle.

Des critères environnementaux (qualitatifs et quantitatifs) sont intégrés dans les processus d'octroi des crédits immobiliers. En particulier, la vétusté, le mode de chauffage et la présence de panneaux solaires sont pris en compte dans l'évaluation des objets immobiliers. La valorisation des bâtiments peu efficaces énergétiquement est ainsi affectée.

¹⁴ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), <https://www.lexfnd.ch/tolv/183980/fr>

Afin d'encourager sa clientèle dans la rénovation ou le choix de biens immobiliers répondant aux standards les plus exigeants, la Banque propose, depuis 2008, un Bonus Vert sur le taux d'intérêt hypothécaire (-0,25%). En 2020, en ligne avec son objectif, la BCV¹⁵ a revu les critères d'éligibilité de son offre comme suit :

- Pour les nouvelles acquisitions, le bâtiment doit être classé A sur la graduation CECB¹⁶.
- Pour les rénovations, au moins 25% (au minimum CHF 20 000) du montant global doivent servir à la réalisation d'économies d'énergie éligibles à des subventions comme, par exemple, le changement des installations de chauffage, des fenêtres, des portes ou velux, la rénovation de la toiture ou encore l'isolation thermique des combles.



-0,25%

offert sur le taux hypothécaire pour les achats et rénovations répondant à des critères écologiques exigeants

La BCV a eu, dans ce cadre, une approche proactive. En effet, un ciblage a été effectué pour permettre aux conseillères et conseillers à la clientèle de prendre contact avec leurs clientes et clients potentiellement éligibles à l'offre de rénovation ; 850 clientes et clients ont été contactés dans ce cadre. Les conseillères et conseillers leur ont systématiquement parlé de l'existence de l'offre Bonus Vert, en particulier lors de demandes d'augmentation de prêt hypothécaire pour réaliser des travaux.

Parallèlement, dans sa volonté d'informer sa clientèle sur les rénovations énergétiques, la BCV a consacré la septième édition de son magazine *BCV Immobilier*, paru en octobre 2020, à la question de la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments¹⁷.

En 2021, la BCV mènera des actions concrètes pour accompagner sa clientèle dans la réalisation de travaux d'efficacité énergétique.

Le tableau ci-après présente la répartition des crédits hypothécaires de la BCV en distinguant ceux qui ont été octroyés dans le cadre de l'offre indiquée précédemment de ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une offre spécifique, mais qui répondaient nécessairement, en regard des normes en vigueur dans le canton de Vaud, à des standards énergétiques élevés.

G4-FS8

Prêts hypothécaires portant sur l'immobilier durable

(en millions de CHF)	2020	2019
Bonus Vert, acquisition	4,5	1,3
Bonus Vert, travaux d'efficacité énergétique	2,4	1,6
Prêts hypothécaires portant sur des bâtiments dont l'efficacité énergétique est avérée (construits après 2014 ¹⁸) hors Bonus Vert	1 629,8	
Total des prêts hypothécaires portant sur l'immobilier durable	1 636,6	
Part des prêts hypothécaires portant sur l'immobilier durable	7,8%	

¹⁵ <https://www.bcv.ch/Particuliers/Produits/Prets-hypothecaires/Bonus-Vert>

¹⁶ CECB – Certificat énergétique cantonal des bâtiments – outil d'évaluation de l'efficacité énergétique des bâtiments

¹⁷ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Actualite-et-medias/BCV-Immobilier>

¹⁸ Hypothèse conservatrice : volume réel potentiellement supérieur. En effet, des bâtiments antérieurs peuvent aussi répondre à des critères d'efficacité énergétique exigeants, mais ne sont pas comptabilisés ici.

Test de compatibilité climatique PACTA

En ligne avec la volonté de réduire les émissions de CO₂ en Suisse, la nouvelle loi sur le CO₂, si elle est acceptée lors du référendum prévu en 2021, présentera de nouvelles exigences dès 2023 pour les bâtiments :

- Les nouveaux bâtiments ne devraient, en principe, pas générer d'émissions de CO₂ issues de combustibles fossiles.
- Pour les anciens bâtiments, en cas de remplacement de l'installation de production de chaleur, les émissions de CO₂ issues des combustibles fossiles ne devront pas dépasser 20 kilogrammes d'émissions par mètre carré de surface habitable chauffée au cours d'une année (ce chiffre est réduit de 5 kilogrammes par mètre carré d'émissions de CO₂ tous les cinq ans).

Dans ce contexte, l'Office fédéral de l'environnement et le Secrétariat d'État aux finances internationales ont mandaté la société Wüest Partner, afin d'intégrer au test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) une analyse des émissions de CO₂ liées à l'immobilier. La BCV a volontairement participé à ce test pour son portefeuille de crédits hypothécaires en juin 2020.

Limites du test

Pour la partie hypothécaire, le test se base notamment sur les données issues du registre des bâtiments et logements dont la maintenance est assurée par les Communes. Lorsque des informations étaient manquantes au sein du registre, des hypothèses conservatrices ont été appliquées, induisant une marge d'erreur sur les résultats.

À ce stade, la Banque n'a pu obtenir que des données agrégées, ce qui limite l'exploitation des résultats à des fins de démarches proactives auprès de sa clientèle. Ces dernières pourraient consister, par exemple, à l'informer sur les enjeux liés aux rénovations et sur les avantages de l'offre Bonus Vert.

Résultats de la BCV

Selon les résultats obtenus par Wüest Partner, la valeur médiane des émissions du portefeuille hypothécaire de la BCV sont de 25,4 kilogrammes de CO₂ par mètre carré annuellement. Au vu des incertitudes évoquées ci-dessus liées à la qualité des données utilisées, cette valeur est similaire à celle estimée pour le canton de Vaud (23,6 kg/m² par an). Ainsi, en ligne avec sa mission cantonale, le portefeuille de crédit hypothécaire de la BCV est représentatif du parc immobilier vaudois.

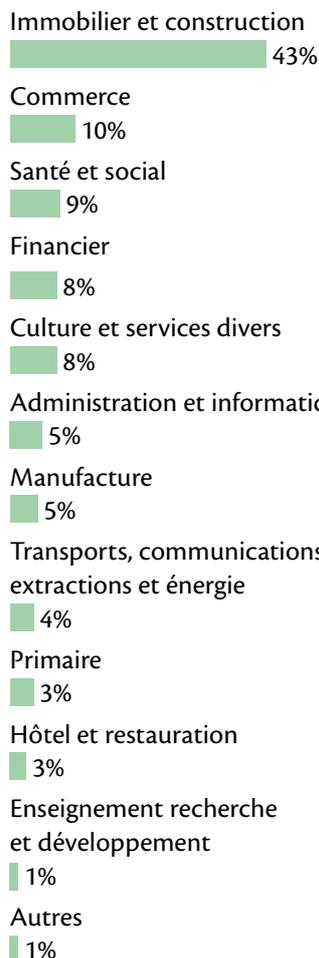
En 2021, la BCV va approfondir son analyse des risques climatiques. Sur cette base, des orientations seront définies quant à la suite à donner aux tests de compatibilité climatique applicables aux hypothèques, en fonction des moyens dont elle dispose pour améliorer la pertinence de ces tests (notamment l'accès et la qualité des données), le cas échéant.

Crédits aux entreprises

Conformément à sa mission cantonale¹⁹, la BCV finance toutes les branches de l'économie vaudoise. En conséquence, les crédits aux entreprises reflètent la structure économique du canton, avec néanmoins un poids prépondérant des secteurs de l'immobilier et de la construction, qui représentent 43% de l'exposition-crédit des entreprises.

La BCV publie traditionnellement, dans son Rapport annuel, la répartition de ses crédits aux entreprises par secteur économique²⁰:

Exposition des crédits aux entreprises au bilan de la maison mère* au 31 décembre 2020



* hors immobilisations financières

¹⁹ Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV): <https://www.lexfind.ch/tolv/183980/fr>

²⁰ Rapport annuel 2020, page 65.

La répartition de ses crédits à la clientèle par zone géographique est la suivante :

- canton de Vaud : 80%
- Suisse, hors Vaud : 16%
- autres : 4%

La BCV fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements.

Elle refuse les financements dont l'objet est la fabrication ou la commercialisation d'armes ou de munitions de guerre controversées, ou encore la pornographie. Elle ne veut pas accorder de crédits aux entreprises qui violent les droits humains. Elle évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image.

Elle ne finance pas non plus de projets de centrales nucléaires, de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon. Elle ne s'engage pas dans le financement de pétrole brut, de résidus pétroliers, de gaz de schiste ainsi que dans des projets de pêche non durable ou d'économie forestière non durable.

Perspectives 2021

En 2020, la BCV a travaillé sur la formalisation des critères de durabilité à prendre en compte lors de l'octroi de crédits dans le cadre de son activité de Trade Finance (voir les détails ci-après). En 2021, elle prévoit d'étendre cette démarche à l'ensemble de ses crédits aux entreprises en formalisant et en sensibilisant encore davantage ses collaboratrices et collaborateurs aux risques et impacts environnementaux et sociaux liés à ces crédits.

De plus, afin de contribuer activement à la transition énergétique de l'économie vaudoise, la Banque cherchera à mettre en œuvre une offre dédiée à l'accompagnement des entreprises dans des mesures de réduction de leur empreinte carbone.

Gestion des risques et impacts sociaux et environnementaux au Trade Finance

L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV se concentre sur certains marchés et ses activités se caractérisent par l'analyse et le suivi des transactions des marchandises financées.

La BCV s'est fixé un ensemble de règles de conduite dans ce domaine, en ligne avec les principes cités précédemment, et les réévalue régulièrement.

Les aspects liés à la gouvernance sont systématiquement analysés au niveau des protocoles de crédits. Les risques environnementaux et sociaux sont également analysés sur la base des connaissances et des informations disponibles. Leur identification et leur analyse reposent sur la vigilance des conseillères et conseillers à la clientèle et des analystes de crédits qui reportent leur évaluation du risque au niveau du protocole de crédit. Dans tous les cas, la décision d'octroi est prise par l'instance de crédit compétente. Les crédits en cours font l'objet d'une surveillance continue et les protocoles de crédit sont revus au minimum annuellement.

Parmi les mesures concrètes que la BCV met en œuvre pour réduire les risques environnementaux, il y a lieu de relever celle qui consiste à exiger que les conditions suivantes soient remplies dans le transport maritime des produits dérivés du pétrole : les bateaux doivent être équipés d'une double coque, leur âge est fixé au maximum à 20 ans, leur entretien est assuré et ils sont au bénéfice d'une couverture d'assurance Responsabilité civile (RC) si c'est le client ou la cliente qui les possède ou les affrète. Ces éléments sont formalisés au niveau de la politique de crédit de la Banque.

Réduction des expositions au charbon plus rapide que le scénario compatible avec l'Accord de Paris

Depuis 2019, la BCV s'est fixé pour objectif de réduire son exposition transactionnelle au charbon de 4,5% par an. Ce rythme est légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris, soit une réduction de 4,2% par an²¹.

Pour y parvenir, la BCV a redéfini le cadre de financement des opérations liées au charbon thermique utilisé pour la production d'énergie. Elle se concentre sur les transactions destinées à l'alimentation des pays en développement les plus vulnérables dans le processus de transition énergétique. Pour ces pays, le charbon, en tant que source d'énergie bon marché, représente souvent une part importante de leur mix énergétique, dont le remplacement est structurellement difficile à court terme.

²¹ Sustainable development scenario, SDS, de l'Agence internationale de l'énergie, actualisé en 2019

La BCV a pris contact avec la clientèle concernée pour lui présenter cette nouvelle politique, soit 17 clientes et clients. Elle leur a expliqué sa volonté de réduire ses financements transactionnels et d'orienter ses flux vers les pays plus vulnérables vis-à-vis de la transition énergétique, puis a positionné ces choix dans le contexte de sa stratégie en matière de durabilité.

En 2020, la BCV a largement dépassé son objectif, en réduisant son exposition transactionnelle au charbon de 13,6%. Ce résultat s'explique par une politique volontariste de sa part, mais également par la pandémie de COVID-19 qui a eu un impact significatif sur le niveau de la demande mondiale en énergie.

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) a élaboré différents scénarios possibles²² pour ces prochaines années, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire au niveau mondial. Dans tous les cas, l'objectif de réduction de 4,5% par an que s'est fixé la BCV reste en ligne avec l'objectif de l'Accord de Paris et continue de s'appliquer à la BCV. Ainsi, en 2021, la Banque s'assurera de respecter son objectif de réduction annuelle de ses flux transactionnels de charbon thermique sur la base de la quantité de charbon traitée en 2019 (année de référence pour cet objectif).

Politique applicable aux matières premières

En 2020, la BCV a passé en revue toutes les matières qu'elle traite sous l'angle des potentiels risques et impacts sociaux et environnementaux.

Dans ce cadre, elle a établi une politique, validée par le Conseil d'administration sur préavis de la Direction générale, visant à réduire les risques et impacts indirects en matière de climat et de droits humains. En particulier, des critères stricts ont été définis concernant la provenance du soja, de l'huile de palme et du cobalt, qui impliquent d'exiger la preuve de l'origine durable de la matière.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces exigences, la BCV a pris contact avec la clientèle concernée pour lui présenter cette politique.

Perspectives 2021

Pour compléter ce dispositif, la BCV a décidé, en 2020, de renforcer encore sa vigilance vis-à-vis des risques et impacts sociaux et environnementaux, quelle que soit la matière traitée. Ainsi, en 2021, la Banque travaillera sur une meilleure formalisation de l'analyse des risques et impacts environnementaux liés aux opérations de financement et sensibilisera ses collaboratrices et collaborateurs à l'identification des situations à risque le plus en amont possible, grâce à un programme de formation.

²² World Energy outlook 2020: <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2020#executive-summary>

Investissement socialement responsable (ISR)

Placements pour compte propre

Les placements pour compte propre sont ceux que la Banque décide de faire pour elle-même (c'est-à-dire qu'elle n'a pas un rôle d'intermédiaire), soit pour satisfaire des exigences réglementaires dans le cadre de ses activités bancaires, soit pour une part marginale en lien avec son rôle historique dans l'économie vaudoise.

La BCV ne fait pas de négoce pour compte propre, n'investit pas dans un portefeuille de participations et ne prend pas de participations dans des sociétés non liées aux activités de la Banque. Elle a cependant :

- des participations financières dans des entreprises directement liées à l'activité de la Banque (par exemple SIX, TWINT),
- des participations financières marginales dans des entreprises liées à l'histoire du canton et de la Banque.

Gestion d'actifs

Dans la gestion des investissements de sa clientèle (objet de la suite de ce chapitre), la BCV suit une démarche globale prenant en compte toutes les dimensions du développement durable et évolue vers l'intégration de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans l'ensemble de sa gestion.

Elle propose également des solutions permettant de contribuer activement au développement durable, notamment des placements thématiques ciblant les Objectifs de développement durable. La BCV améliore en permanence son approche en fonction des meilleures pratiques du marché. Elle a d'ailleurs adhéré aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF).

La BCV est d'avis que l'évaluation et la prise en compte de l'exposition des entreprises aux risques extrafinanciers et de la manière dont elles gèrent ces risques permettent d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des enjeux ESG. Cela joue aussi en faveur du développement durable en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon ces dimensions ESG et initie ainsi un cercle vertueux.

Exemples de thématiques couvertes par les dimensions ESG

Environnement

- changement climatique
- biodiversité
- préservation des ressources naturelles
- gestion des déchets et contrôle de la pollution
- contribution des produits et services aux enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire, etc.)

Social

- respect des droits humains
- considération des communautés locales
- droit du travail et politique de ressources humaines (santé et sécurité au travail, non-discrimination, etc.)
- contribution des produits et services aux enjeux sociaux (éducation, santé, services financiers, etc.)
- politique de mécénat, sponsoring

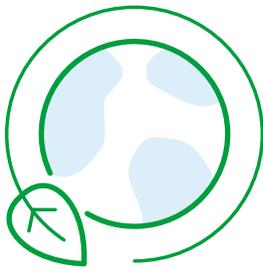
Gouvernance

- indépendance, diversité et rémunération des instances dirigeantes
- politique de distribution des dividendes
- respect des législations et réglementations
- transparence fiscale de l'entreprise
- pérennité économique et vision à long terme
- éthique dans les affaires (corruption, pratiques commerciales)

Quatre leviers pour intégrer les critères ESG

L'exclusion, la repondération des sociétés en fonction de leurs profils ESG et l'actionnariat actif sont les trois leviers principaux utilisés par la BCV pour favoriser la durabilité au travers de sa gestion. De plus, elle propose des solutions d'investissements thématiques qui visent à générer un impact positif sur la société et l'environnement.

Bien que la pandémie de COVID-19 et ses conséquences sur les marchés financiers ainsi que sur l'organisation du travail à la BCV aient eu un impact sur l'activité de gestion d'actifs de la Banque, cette dernière a maintenu le cap sur ses objectifs et projets dans le domaine de l'investissement socialement responsable.



66%

La part d'actifs intégrant des critères ESG dans les mandats privés et les fonds stratégiques

Approche	Mesures/exemples
Exclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprises et secteurs d'activité sujets à controverse
Intégration	<ul style="list-style-type: none"> • Ratings ESG intégrés dans le processus d'investissement • Repondération • Best-in-class
Actionnariat	<ul style="list-style-type: none"> • Vote ESG • Dialogue individuel
Produits thématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Investir selon les ODD (voir page 11): accès à l'eau, transition énergétique, économie circulaire, etc.

« La BCV améliore en permanence son approche en fonction des meilleures pratiques du marché. »

Mesures pour la gestion institutionnelle et les fonds de prévoyance

Dans sa gestion institutionnelle, la BCV suit une approche responsable qui vise à répondre aux enjeux suivants :

- ne pas augmenter le risque actif des portefeuilles (soit l'écart par rapport aux indices de référence), afin de répondre aux attentes de la clientèle institutionnelle (fonds de pension notamment),
- ne pas impacter négativement le rendement des portefeuilles par rapport au risque,
- réduire l'exposition des portefeuilles aux risques ESG (y compris les risques climatiques),
- encourager les entreprises à évoluer vers des pratiques plus durables.

La gestion responsable de la BCV est en ligne avec son engagement vis-à-vis des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et repose sur quatre piliers. Ces derniers sont déclinés dans la gestion de mandats institutionnels, fonds en actions, obligations et fonds de prévoyance (BCV Pension 25, 40 et 70).

1. La BCV a mis en place une politique d'exclusion d'activités controversées qu'elle applique à l'ensemble de sa gestion (actions, obligations, immobilier) et qui porte sur les armes non conventionnelles de type armes à sous-munitions ainsi que les armes nucléaires ne respectant pas le traité de non-prolifération. Elle s'appuie en cela sur la liste établie par l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

2. Elle exclut de sa gestion en actions internationales les sociétés faisant l'objet de graves controverses (telles que la corruption ou le travail des enfants), selon les critères et la recherche que lui fournit MSCI ESG Research.

3. Pour les actions internationales, la BCV intègre les critères ESG dans sa gestion par une approche dite de repondération. Celle-ci consiste à systématiquement surpondérer – respectivement sous-pondérer – les sociétés ayant les meilleures – respectivement les moins bonnes – pratiques en matière d'ESG. Pour cela, elle se base sur la recherche et les évaluations (notations ESG) établies par MSCI ESG Research, en recourant également à des indices (univers) ESG.

4. Elle exclut systématiquement de ses fonds en actions les sociétés dont une part significative (30% et plus) des revenus est liée au charbon thermique.

En matière de responsabilité actionnariale, la BCV applique depuis 2020, pour les actions suisses détenues dans les fonds qu'elle gère, une politique de vote basée sur des principes de bonne gouvernance. Elle a mis en place un processus de vote systématique et utilise également les conseils d'Ethos Services pour prendre ses décisions.

En 2020, la BCV a ainsi exercé ses droits de vote sur un total de 2 306 résolutions lors des 125 assemblées générales de sociétés dans lesquelles elle était investie par le biais de ses fonds de placement.

Dans le cadre de leur partenariat de recherche, la BCV collabore avec l'UNIL à une étude sur l'évaluation de la durabilité dans l'immobilier indirect suisse. La Banque contribue notamment à l'établissement d'un questionnaire-cadre sur le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de la part des promoteurs de fonds, mais aussi des sociétés et fondations immobilières. Lancé en 2020, le projet permettra d'uniformiser et d'interpréter les données ESG de chaque groupe de placement existant, afin de donner un cadre de référence aux investisseurs. Par souci d'indépendance et de bonne gouvernance, les notations et les *reportings* seront établis par l'UNIL. Un article à ce sujet paraîtra dans le courant de l'année 2021 dans le cadre de l'étude *Swiss Sustainable Investment Market Study 2021* menée par Swiss Sustainable Finance et dont la BCV est l'un des sponsors.

En 2020, la BCV a signé un partenariat avec la fondation Ethos : six fonds Ethos vont ainsi être gérés par l'Asset Management de la BCV et conseillés par Ethos. Cette dernière est responsable de l'analyse environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) des sociétés composant ses fonds d'investissement, en s'appuyant sur une méthodologie et des compétences développées depuis plus de 20 ans. L'Asset Management de la BCV apportera, de son côté, ses compétences dans la gestion de portefeuille. Les fonds Ethos feront partie de la gamme de fonds de la BCV et la Banque les utilise déjà dans les mandats et les portefeuilles qu'elle gère pour sa clientèle, s'engageant ainsi activement dans leur développement.

La mise en œuvre de ce partenariat a démarré en 2020 par le lancement du fonds Ethos Swiss Sustainable Equities (actifs sous gestion : CHF 169 millions à fin 2020), suivi de l'évolution du fonds BCV Swiss Franc Bonds (actifs sous gestion : CHF 1,4 milliard à fin 2020) qui incorpore les critères ESG d'Ethos dans sa gestion. Ces fonds adoptent une intégration dite *best-in-class*, dans le sens qu'ils privilégient, par secteur d'activité, les sociétés les mieux notées sous l'angle ESG. Ainsi, l'intégration des critères extrafinanciers d'Ethos dans le fonds BCV Swiss Franc Bonds permet de diminuer significativement l'empreinte carbone de ce fonds²³ (-20% de l'empreinte carbone de la partie *corporate* du fonds par rapport à l'indice de référence SBI AAA-BBB).

Les volumes associés à ces produits et plus largement à la démarche ESG de la BCV sont reportés au niveau de l'indicateur G4-FS11 (voir tableaux à la page 55).

Perspectives 2021

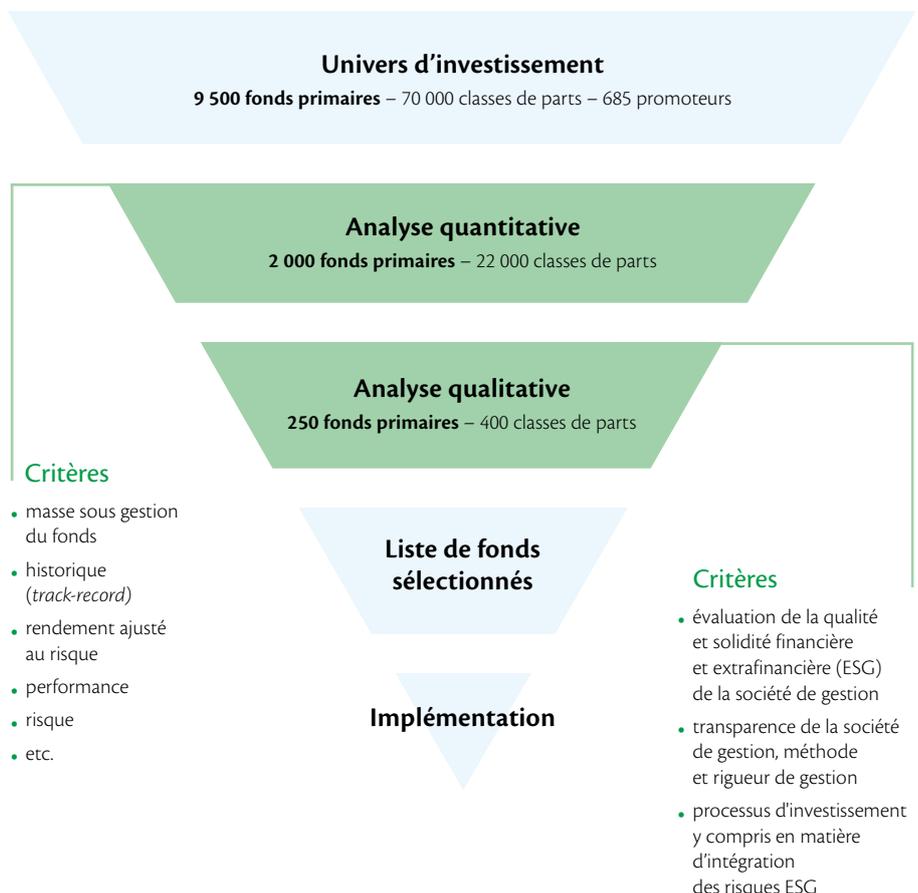
La BCV mettra en place le processus opérationnel permettant le vote systématique pour le fonds d'actions internationales « Ethos – Equities Sustainable World ex-CH » qu'elle gèrera dès le deuxième trimestre 2021. L'extension de l'exercice des droits de vote à l'ensemble des actions internationales détenues dans les fonds BCV est en cours d'étude.

Mesures pour la gestion privée

La BCV vise l'intégration de critères ESG dans toute sa gestion déléguée et conseillée.

Les solutions d'investissement pour la clientèle des particuliers sont gérées en architecture ouverte, c'est-à-dire qu'elles incluent des produits de la BCV et de tiers. Comme l'illustre le schéma ci-après, les critères ESG font partie intégrante du processus de sélection des produits. En effet, dès 2019, le processus d'investissement a été adapté pour évaluer systématiquement les critères ESG. Pour ce faire, la Banque a mis en place des questionnaires à destination des promoteurs, afin de permettre la classification des produits en fonction de leur niveau d'intégration des critères

ESG. Ces données qualitatives, récoltées auprès des sociétés de gestion et de gérants de fonds, sont combinées avec une approche quantitative, basée sur la prise en compte des données ESG de fournisseurs d'informations financières (par exemple MSCI ESG Research). C'est à partir de cet univers de produits que les gestionnaires composent les mandats de gestion discrétionnaire et les fonds stratégiques (appelés aussi fonds d'allocation d'actifs, FAA). De plus, cet univers d'investissement est aussi la référence pour la construction des portefeuilles de la clientèle au bénéfice d'un mandat de conseil. À fin 2020, 46% des fonds retenus (parmi un univers de 250 fonds) intégraient des critères ESG ou visaient une contribution à une thématique durable donnée.



²³ Evaluation effectuée en considérant les scopes 1 et 2 du GHG Protocol, à partir des données Trucost

En 2020, la BCV a continué de développer son approche de l'ISR pour la clientèle privée. Tout d'abord, elle l'a formalisée au travers de deux gammes :

- La gamme ESG
Elle permet d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme vis-à-vis des enjeux ESG et de favoriser le développement durable en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les dimensions ESG, créant ainsi un cercle vertueux. Cette gamme s'adresse à l'ensemble de la clientèle et tend à remplacer la gamme dite classique.
- La gamme ESG Impact
Elle est composée de solutions thématiques et spécifiques permettant de contribuer activement au développement durable, tout en offrant une large diversification ; elle permet de maîtriser les risques traditionnels et apporte une résilience marquée aux enjeux ESG.

La Banque a lancé en 2020 trois nouveaux produits (intégrés à sa gamme ESG Impact), dont le certificat Climate Impact, et a mené une campagne de communication intitulée « Investir pour l'avenir », qui visait à informer la clientèle de la BCV et, plus généralement, la population vaudoise sur cette gamme. Les produits qui la composent visent à offrir à l'ensemble de la clientèle de la BCV des solutions d'investissements thématiques orientées sur le développement durable. En particulier, le fonds stratégique BCV Stratégie Équ pondéré ESG Impact permet à la clientèle des particuliers d'investir à hauteur de 30% dans des

placements thématiques (orientés sur les Objectifs de développement durable), tout en bénéficiant d'une gestion déléguée professionnelle, adaptée à son profil de risque²⁴. Les 70% restants sont investis en tenant compte de critères ESG combinant des approches d'exclusion, d'intégration ESG (notamment *best-in-class*) et d'exercice des droits de vote selon des critères ESG. Le fonds stratégique de la gamme ESG Impact est proposé avec la même tarification que le produit équivalent de la gamme ESG. Lancés en septembre 2020, ces produits totalisent plus de CHF 100 millions, démontrant l'intérêt de la clientèle pour l'ISR.

G4-FS8 Volumes des produits de la gamme ESG Impact	Chiffres au 31 décembre 2020 (en milliers de CHF)
FAA ESG Impact	67 780
BCV Climate Impact	24 961
BCV Actions ESG Impact	7 888
Total	100 629



CHF **100 millions**
investis dans la gamme ESG Impact
au 2^e semestre

²⁴ <https://www.bcv.ch/Particuliers/Produits/Placements/Fonds-BCV-Strategie-Equipondere-ESG-Impact>

Afin d'aider sa clientèle à prendre en compte les enjeux de l'ISR dans ses décisions, la BCV a publié en 2020 une brochure²⁵ accompagnée d'un lexique²⁶. Elle a également mis en place une formation à distance, suivie par l'ensemble de ses conseillères et conseillers à la clientèle, destinée à leur fournir les bases requises pour appréhender les enjeux de l'ISR, comprendre les méthodes d'implémentation et maîtriser l'offre de la BCV, notamment les différences entre les gammes ESG et ESG Impact.

De plus, les produits d'investissement qui peuvent être distribués à la clientèle sont répertoriés selon leur niveau de durabilité, permettant notamment de distinguer les produits des gammes ESG et ESG Impact. Des fiches descriptives des produits avec des informations sur l'approche d'intégration des critères ESG sont également à la disposition des conseillères et conseillers.

Lors du conseil en placement, les conseillères et conseillers sont à même de présenter différentes solutions d'investissement et d'orienter leur clientèle en tenant compte de leur sensibilité à l'ISR.

Perspectives 2021

En ligne avec les recommandations de l'Association suisse des banquiers (ASB)²⁷, la BCV a pour objectif en 2021 d'implémenter les principes de l'ASB en matière d'intégration de la durabilité dans le conseil. En outre, elle entend adapter le profil de la cliente ou du client pour intégrer ses attentes en lien avec l'ISR, en complément des dimensions traditionnelles (décrites au chapitre « Pratiques de vente responsables », page 34). Systématiser le questionnement de la clientèle sur ses attentes en matière d'ISR lors des entretiens de conseil fait également partie de ses objectifs.

De plus, elle entend étoffer sa gamme ESG Impact avec, notamment, des mandats de gestion et des produits thématiques.

Chiffres et commentaires

Sur le périmètre des mandats de gestion discrétionnaire et des fonds stratégiques, 66% des actifs intègrent des critères ESG à fin 2020 (contre 19% à fin 2019). Cette progression est en ligne avec l'objectif ambitieux que la Banque s'était défini en 2019.

Les fonds stratégiques et mandats de gestion privés présentés dans les tableaux ci-après suivent les critères de sélection des produits présentés au chapitre « Mesures pour la gestion privée » à la page 52.

Les fonds ciblés et les mandats de gestion discrétionnaire institutionnels ainsi que les fonds BCV Pension répondent, quant à eux, aux règles d'intégration des critères ESG décrites sous « Mesures pour la gestion institutionnelle et les fonds de prévoyance » à la page 51.

²⁵ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise/ISR>

²⁶ <https://www.bcv.ch/La-BCV/Responsabilite-d-entreprise/RSE/Glossaire-ISR>

²⁷ Guide pour l'intégration des facteurs ESG dans le processus de conseil auprès des clients privés, publication de l'ASB, juin 2020

G4-FS11

Offre de placement : volume et part de produits conventionnels (non ESG) et durables (ESG) dans la gestion discrétionnaire BCV²⁸

Chiffres au 31 décembre 2020 (en millions de CHF)	Non ESG	ESG	Part des produits ESG
Fonds stratégiques	499	2 022	80%
BCV Pension	554	421	43%
Fonds ciblés	4 674	3 197	41%
Mandats discrétionnaires institutionnels	10 026	1 885	16%
Mandats discrétionnaires privés	1 228	1 342	52%
Total	16 982	8 867	34%

G4-FS11

Offre de placement : volume et part de produits par méthode d'intégration des critères ESG dans la gestion discrétionnaire de la BCV (méthodes cumulatives)

Chiffres au 31 décembre 2020 (en millions de CHF)	Exclusion	Best-in-class	Intégration ESG, hors approche best-in-class	Thématique	Total
Fonds stratégiques	2 022	56	2 022	19	2 022
BCV Pension	421	271	421		421
Fonds ciblés	3 197	1 542	3 197		3 197
Mandats discrétionnaires institutionnels	1 885	516	1 885		1 885
Mandats discrétionnaires privés	1 342	21	1 342		1 342
Total	8 867	2 406	8 867	19	8 867

²⁸ Gestion discrétionnaire, soit hors mandats de conseil et gestion libre. Les certificats présentés en page 53 ne sont pas inclus.



Test de compatibilité climatique PACTA

En juin 2020, la BCV a participé au test de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) pour un ensemble de portefeuilles représentatifs de sa gestion (voir chapitre « Crédits responsables » pour les éléments relatifs aux prêts hypothécaires, page 46).

Ce test trouve sa place dans l'attention croissante accordée aux risques liés aux changements climatiques au niveau international, mais également en Suisse. Sponsorisé par l'OFEV, soutenu par l'Association suisse des banquiers (ASB) et l'Union des Banques Cantoniales Suisses (UBCS), il vise à fournir un premier outil de mesure permettant aux banques et aux investisseurs institutionnels de mieux comprendre leurs impacts indirects et leur exposition aux risques liés au climat, notamment en se comparant à leurs pairs et à des valeurs de référence.

Le périmètre de l'analyse effectuée par PACTA²⁹ se limite aux actions et obligations d'entreprises situées dans les neuf secteurs les plus « pertinents » sous l'angle climatique : production automobile, aviation, mines de charbon, production de ciment, d'acier, de pétrole, de gaz, d'électricité et transport maritime.

Limites du test

Dans le cadre de l'analyse des résultats, les limites suivantes ont été identifiées :

- Le test se concentre sur les expositions sans tenir compte, dans cette partie quantitative, de l'activité de dialogue actionnarial (vote et engagement), dont l'impact est reconnu.
- Le périmètre d'analyse exclut des segments qui seraient pertinents, comme les obligations gouvernementales, les matières premières ou le Private Equity (probablement par manque de données disponibles).
- Des choix méthodologiques des participantes et participants dans la soumission des portefeuilles limitent la pertinence de comparaison entre pairs. Par exemple, le choix du périmètre de portefeuilles et le traitement des fonds de placement utilisés dans la gestion (absence de transparence systématique des participantes et participants sur les titres contenus dans leurs fonds de placement) limitent la comparabilité des résultats.



Le test PACTA vise à fournir un premier outil de mesure permettant aux banques et aux investisseurs institutionnels de mieux comprendre leurs impacts indirects et leur exposition aux risques liés au climat.



²⁹ <https://2degrees-investing.org/resource/pacta/>

Résultats de la BCV

La BCV a soumis 24 portefeuilles représentatifs de sa gestion, dont les actifs sous gestion totalisent CHF 8,6 milliards (soit 35,6% du total des actifs dont elle assure la gestion discrétionnaire) et a détaillé la composition de 94,2% des actifs soumis au test.

Malgré les limites méthodologiques précédemment mentionnées, les résultats montrent que :

1. Le portefeuille agrégé de la BCV est moins exposé aux secteurs intensifs au carbone retenus dans le cadre de cette étude (seulement 5,62% des actions et 6,75% des obligations d'entreprises) que ses pairs (en moyenne, 7,62% des actions et 7,98% des obligations d'entreprises). Ce résultat est présenté en figure 1 et s'explique, entre autres, par les initiatives climatiques prises par la BCV (notamment l'adoption d'indices de référence ESG et l'exclusion des sociétés dont au moins 30% des revenus proviennent du charbon thermique de ses fonds en actions), qui ont permis de diminuer l'exposition des portefeuilles à ces secteurs.
2. Parmi les secteurs considérés dans l'étude, l'exposition de la BCV aux entreprises dont l'intensité carbone est élevée se situe proche de la médiane, (voir figures 2 et 3 ci-contre).
3. Enfin, le test de résistance climatique prédit des pertes limitées pour le portefeuille agrégé (0,91% pour les actions et 0,22% pour les obligations) en cas de scénario de transition soudain et tardif à l'horizon 2030³⁰. Aussi, la BCV serait-elle globalement moins exposée que ses concurrents au risque de transition. Ceci est la conséquence des points 1 et 2 susmentionnés.

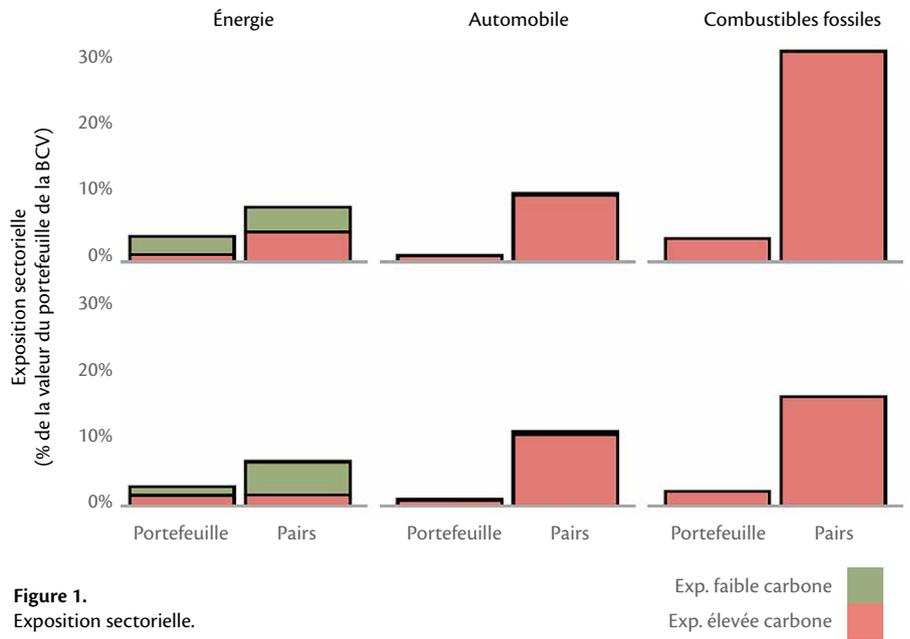
Plusieurs évolutions devraient encore permettre une amélioration de ces résultats. La mise en place du partenariat avec Ethos se poursuit, de même que l'extension aux portefeuilles obligataires des mesures prises en 2019 pour les actions.

À l'avenir, pour la gestion institutionnelle, le recours aux exclusions devrait rester limité, afin de ne pas entraîner une augmentation significative et incontrôlée du risque actif des portefeuilles. D'autres leviers sont cependant à l'étude, tels que les approches *best-in-class* et l'engagement actionnarial ainsi que, pour la gestion privée, le développement de produits thématiques et spécifiques au sein de la gamme ESG Impact.

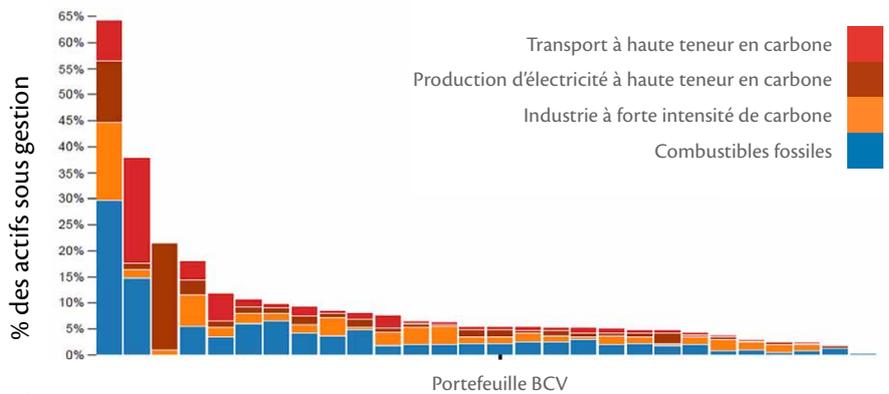
³⁰ « Inevitable Policy Response: Forecast Policy Scenario » (IRP FPS)

Les portefeuilles gérés par la BCV sont moins exposés que ceux de ses pairs.

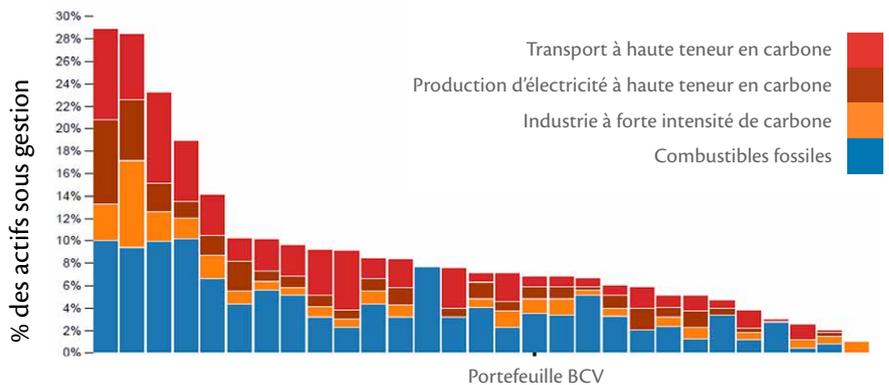
Extraits du rapport PACTA pour la BCV



La BCV se situe en quatorzième position sur 27 établissements bancaires, proche de la médiane.



la BCV se situe en douzième position sur 28 établissements bancaires, proche de la médiane.



Employeur de référence





« Le réseau PLURI'elles encourage le développement des femmes à la BCV »

« Fruit d'échanges et de réflexions entre collègues, le réseau PLURI'elles a été créé afin d'accompagner le développement personnel et professionnel des femmes au sein de la BCV. Ouvert à toutes les collaboratrices, le réseau veut aussi favoriser le partage d'expériences dans un cadre informel et valoriser les profils féminins.

Les événements au programme de 2020 ont été menés en ligne. Nous avons organisé une conférence sur le thème « Oser », accessible également à nos collègues masculins, ainsi qu'un atelier pratique, dédié uniquement aux femmes, sur la question de la négociation. Pour nos manifestations, nous cherchons à nous appuyer sur des intervenantes et intervenants expérimentés, aux parcours inspirants. C'est un plaisir de constater l'intérêt et l'enthousiasme que ces actions suscitent dans la Banque. »

Le comité PLURI'elles

(de gauche à droite et de haut en bas)

Marianne Visser Reymond, Charlotte Gentilhomme, Valérie Chleq, Ana Maria Sixto, Annabel Morellec et Xiaohong Cheng Leyvraz
Collaboratrices BCV



Approche et positionnement de la BCV

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le premier dans le domaine bancaire dans le canton, avec près d'un emploi sur trois dans ce secteur. Elle abrite des métiers et des compétences uniques dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Pour favoriser la relève et développer les compétences de ses collaboratrices et de ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à chacune et chacun. Elle accorde une importance centrale au bien-être et à la santé de son personnel.

Les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité (voir page 30, chapitre « Éthique et gouvernance d'entreprise »), font partie intégrante de la politique des ressources humaines. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques et du Code de conduite professionnelle.

Formation et perfectionnement

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et, en moyenne, chaque employée ou employé a suivi trois jours de formation en 2020. Son centre de formation contribue au développement des compétences de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Il vise notamment à les accompagner face à l'évolution constante des besoins de la clientèle et de l'environnement réglementaire.

En outre, dans le cadre du système de certification des conseillères et conseillers à la clientèle, commun à plusieurs établissements et conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, 189 conseillères et conseillers étaient certifiés à fin 2020.

Au total, le centre de formation a donné, en 2020, quelque 5 500 jours de cours, dont 2 500 en formation à distance. La BCV comptait également 85 collaboratrices et collaborateurs en formation (soit 5% de la population totale), dont 13 stagiaires universitaires, 34 jeunes en maturité et 34 apprenties et apprentis, ainsi que quatre personnes dans le cursus « Rejoignez-nous » (voir page 64).

L'année 2020 a été marquée par un effort important pour donner la possibilité aux collaboratrices et collaborateurs de poursuivre et terminer leur cursus d'apprentissage en cours. Pour ce faire, les moyens de formation ont été adaptés, passant à des groupes restreints, à distance ou en mode hybride *Blended Learning*.

Le programme bisannuel de « Micro-MBA BCV » comprenait 21 personnes (7 collaboratrices et 14 collaborateurs) en 2020. Il s'agit de la septième édition de ce programme de formation organisé en collaboration avec le directeur de la spécialisation Entrepreneurial Leadership de l'EMBA de l'Université de Genève. Les personnes concernées ont ainsi l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 17 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu un diplôme de formation supérieure à l'externe en 2020.

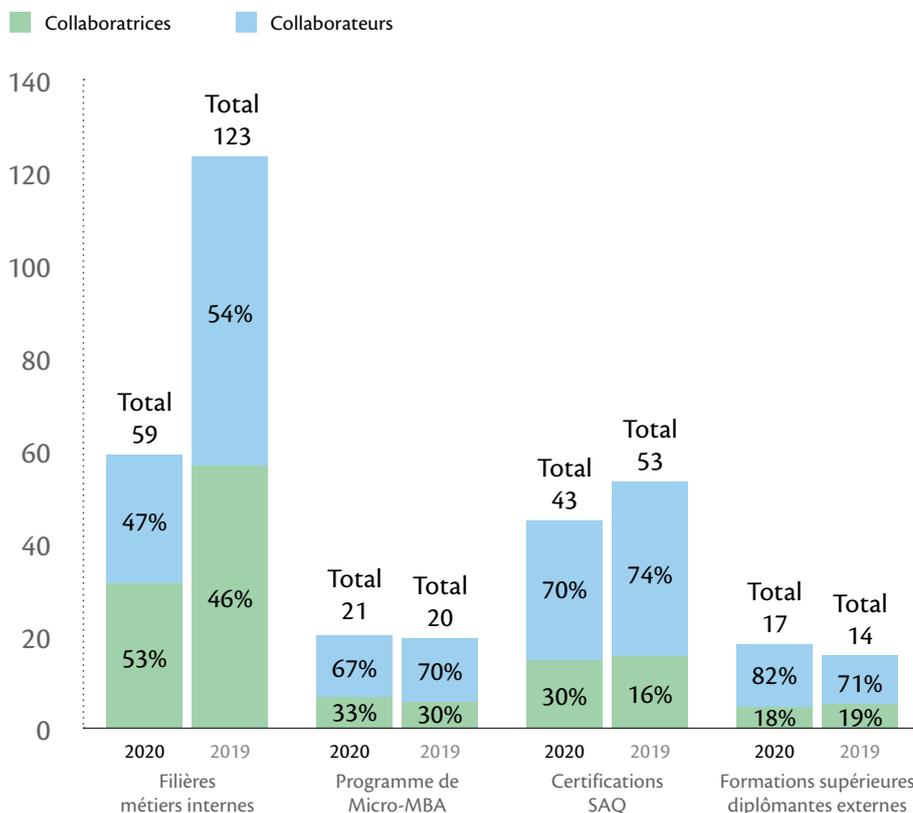
En outre, plus du tiers des apprenants du canton dans le domaine bancaire (en apprentissage et en maturité) ont été formés par la BCV.

404-1 Formation interne*

	Non-cadres		Cadres	
	2020	2019	2020	2019
Collaboratrices	3,0	3,9	2,0	3,4
Collaborateurs	3,4	4,5	2,3	3

* Y compris formation à distance en 2020, en jours par collaborateur. Note méthodologique: nombre de jours de formation interne (hors personnel en formation) divisé par le nombre de collaboratrices et collaborateurs moyen sur l'année (hors personnel en formation).

404-2
Formation continue – certifications réussies



Comme le montre le graphique ci-contre, le nombre de collaboratrices et collaborateurs certifiés en 2020 sur les filières métiers internes est deux fois moins élevé qu'en 2019. Ceci s'explique principalement par le fait que les filières ont dû être interrompues ou reportées durant les mois de mars à mai 2020 en raison de la situation sanitaire.

Processus de fixation des objectifs et d'évaluation annuelle

Chaque début d'année, les collaboratrices et collaborateurs se voient attribuer des objectifs de performance et de développement des compétences par leur responsable hiérarchique. Ces objectifs font l'objet d'une discussion qui porte également sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce processus permet de clarifier les attentes de la Banque à l'égard de son personnel concernant les résultats à atteindre et les compétences à acquérir.



Nombre moyen de jours de formation pour un-e collaborateur-trice à plein temps



1 jeune sur 3 (apprenti-e, maturant-e) en formation bancaire dans le canton

Une évaluation intermédiaire a lieu à la fin du premier semestre, puis une évaluation finale est réalisée à la fin de l'année. Elles sont faites par le manager ainsi que par la collaboratrice ou le collaborateur (auto-évaluation), qui en discutent ensuite lors d'entretiens. En cas de désaccord, la collaboratrice ou le collaborateur peuvent demander l'arbitrage du manager de leur supérieur hiérarchique.

Diversité et égalité des chances

Conformément à son Code de conduite professionnelle, la BCV contribue à créer un environnement de travail respectueux des différences et met en valeur les qualifications, les compétences et les réalisations de chacune et de chacun.

La BCV veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à l'ensemble de son personnel.

La politique de la Banque en matière de diversité et d'égalité des chances est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN). Le comité se réunit plusieurs fois par année pour préavisier les décisions du Conseil d'administration de la BCV. La composition du Comité RPN est décrite en page 85 du Rapport annuel 2020.

Les parcours de formation contribuent à cette diversité, en offrant un accompagnement à des populations provenant d'horizons différents. On compte environ 41% d'apprentissages et de maturités, 31,5% de hautes écoles et universités et 18% de formations professionnelles. Les tranches d'âge sont également bien représentées, avec environ 30% de collaboratrices et collaborateurs de moins de 35 ans et 34% de plus de 50 ans.

401-1 Recrutement de nouveaux collaborateurs, par genre et par classe d'âge*					
	< 30 ans	30 - 50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues	
	2020				2019
Collaboratrices	22	30	4	56	63
Collaborateurs	26	50	16	92	101
Total	48	80	20	148	164

* Hors ceux en formation et temporaires

401-1 Taux de rotation des collaborateurs, par genre et par classe d'âge*					
	< 30 ans	30 - 50 ans	> 50 ans	Classes d'âge confondues	
	2020				2019
Collaboratrices	12,5%	7,8%	1,3%	6,4	7,9
Collaborateurs	10,5%	9,9%	2,5%	7,2	5,7
Total	11,4%	9,0%	2,1%	6,9	6,6

* Hors ceux en formation, temporaires et départs à la retraite

S'agissant de la répartition des genres, la maison mère emploie 804 femmes. Ce nombre est le fruit d'une politique volontariste de diversification des profils, dont l'un des axes est le programme de formation « Rejoignez-nous ». Conçu en priorité pour les femmes, il permet à des personnes qui ont fait une pause dans leur carrière, ou qui souhaitent la réorienter, de devenir des professionnelles du monde bancaire après une année de formation.

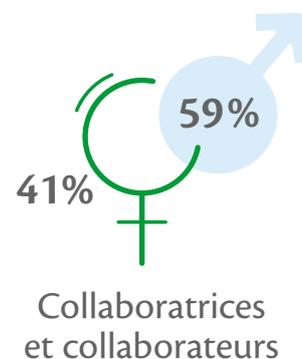
À l'initiative d'un groupe de collaboratrices, le réseau PLURI'elles a été lancé en 2020. Celui-ci vise à accompagner le développement personnel et professionnel des femmes au sein de la Banque. Cette démarche a été très bien accueillie par le management de la Banque et est parrainée par le président de la Direction générale. En effet, elle s'inscrit en parallèle des mesures prises par la Banque depuis plusieurs années en matière de promotion des carrières féminines.

Afin de promouvoir cette initiative, une présentation destinée aux cadres de la Banque a été organisée par visioconférence. Une page de l'intranet est consacrée au réseau et des communications internes relaient ses différentes actions. Des conférences ouvertes à tout le personnel sont proposées sur des sujets généraux et des thématiques plus pratiques sont abordées lors d'ateliers destinés spécifiquement aux collaboratrices.

De plus, la BCV porte une attention particulière, lors de tout recrutement, à l'équilibre des genres. Elle accueille chaque année du personnel en formation, équilibré pour ce qui est du genre. Un des objectifs poursuivis dans le cadre de l'intégration de ces collaboratrices et collaborateurs en formation est d'assurer un équilibre de genre dans les trois catégories: 13 stagiaires universitaires (dont 9 femmes), 34 personnes en maturité (dont 20 femmes) et 34 personnes en apprentissage (dont 16 femmes).

Enfin, des indicateurs permettant de suivre les évolutions du nombre de femmes par types de métiers et de leurs responsabilités aux différents niveaux hiérarchiques sont définis.

Tenant compte du fait que les candidatures féminines sont minoritaires sur le marché de l'emploi (33% de candidatures féminines en 2020 à la BCV, tous profils confondus), la tendance à la hausse du nombre de femmes dans certaines fonctions s'inscrit sur le long terme, notamment au niveau de la Direction générale.



Diversité des organes de gouvernance et des employés, part de femmes (en %)		2020	2019
405-1	Conseil d'administration	43%	29%
	Direction générale	0%	0%
	Cadres	29%	29%
	Non-cadres	56%	56%
102-8	Ensemble de l'effectif (incluant personnel en formation)	41%	42%

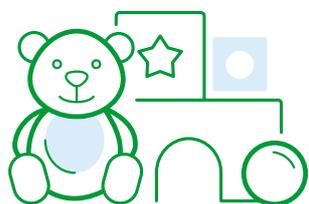
405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés, part de femmes (en %)	<30 ans	30-50 ans	>50 ans
Conseil d'administration	–	–	100%
Direction générale	–	–	100%
Cadres	0,8%	60%	39%
Non-cadres	37%	41%	22%
Total	17%	52%	31%

Équilibre entre vies professionnelle et privée

En tant qu'employeur de plus de 1 900 personnes dans le canton de Vaud, la BCV a une grande responsabilité en matière d'équilibre entre vies professionnelle et privée. Il est important pour la Banque de répondre aux besoins croissants de flexibilité au travail pour attirer et retenir les talents, une condition nécessaire au succès dans la durée.

Les mesures mises en place visent à donner aux collaboratrices et collaborateurs des possibilités d'ajustement de leur temps de travail tout au long de leur carrière professionnelle (par une diminution ou une augmentation du temps de travail, y compris pour les cadres). En 2020, 26,5% des employées et employés et 22,5% des personnes avec rang travaillaient à temps partiel.

D'autres mesures visent à concilier leur vie privée et leur vie professionnelle aux différents moments de leur vie. Par exemple, des congés supplémentaires sont accordés à celles et ceux qui atteignent un certain nombre d'années d'ancienneté. Ils reçoivent, dans ce cas, une prime de jubilé convertible en vacances. Par ailleurs, la Banque offre la possibilité, dès 58 ans révolus, de prendre une retraite anticipée ou une retraite partielle en réduisant d'au moins 20% son taux d'activité, si le taux initial est à 100%, d'entente avec sa hiérarchie.



35
enfants
à la garderie

401-3 Bénéficiaires d'un congé parental	2020	2019
Collaboratrices au bénéfice d'un congé maternité	40	39
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité	97%	100%
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité l'année précédente et toujours employées 12 mois après	75%	89%
Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité (cinq jours)	53	47

404-2 Congés sabbatiques	2020	2019
Collaboratrices	1	3
Collaborateurs	0	5
Total	1	8

Accompagner l'arrivée d'un enfant

Les congés maternité présentent plusieurs possibilités: 16 semaines payées à 100% ou 14 semaines à 100% suivies de 4 semaines avec un taux d'occupation de 50% payées à 100%. Ce choix est proposé aux collaboratrices ayant moins de cinq ans d'ancienneté. Au-delà de cinq ans d'ancienneté, elles bénéficient de 20 semaines payées à 100% ou 14 semaines payées à 100% suivies de 12 semaines avec un taux d'occupation à 50% payées à 100%. Si les deux parents travaillent à la BCV, ils peuvent partager le droit au congé maternité. Toutefois, la mère doit interrompre son activité pendant au moins 14 semaines à partir de l'accouchement.

La Banque octroie également un congé d'adoption. Il est de 4 semaines au maximum pour le père, s'il doit séjourner dans le pays étranger d'où vient l'enfant, et de 12 semaines pour la mère. En outre, la BCV propose une crèche-garderie d'une capacité de 35 enfants. Enfin, les collaboratrices et collaborateurs ont droit à un congé de cinq jours par an pour chaque enfant malade de moins de 16 ans vivant sous le même toit.

Dès 2021, la BCV offre un congé paternité de 10 jours, en conformité avec le nombre de jours dicté par la loi. Cette modification entre en vigueur en janvier 2021 et fait l'objet d'une modification dans le règlement du personnel.

Cadre et organisation du travail

La BCV offre à ses collaboratrices et ses collaborateurs des conditions-cadres de grande qualité, égales ou meilleures que la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB), intégrant, par exemple, une crèche-garderie, un congé pour l'adoption, la promotion du temps partiel, des congés sabbatiques et non payés ou encore un soutien aux activités sportives.

La BCV a signé la Convention sur la saisie du temps de travail (CSTT) élaborée par l'Association patronale des banques (Employeurs Banques), l'Association suisse des employés de banque (ASEB) et la Société des employés de commerce. Cette convention prévoit trois catégories de collaboratrices et collaborateurs pour l'enregistrement du temps de travail.

La catégorie la plus communément utilisée est la catégorie 3, qui inclut un enregistrement complet du temps de travail au moyen d'un système de timbrage numérique. La catégorie 2, quant à elle, permet un enregistrement simplifié du temps de travail et une plus grande autonomie de la gestion du temps. Le respect des dispositions concernant les temps de travail et de repos est à la charge de la collaboratrice ou du collaborateur. Finalement, la catégorie 1 consiste à renoncer à l'enregistrement du temps de travail. Cette option ne s'adresse qu'aux collaboratrices et collaborateurs qui ont un salaire annuel brut (bonus non compris) égal ou supérieur à CHF 120 000 et qui indiquent renoncer à l'enregistrement de leurs heures, sur la base d'un accord individuel passé avec l'employeur.

Pour cette dernière catégorie, la question de la charge de travail fait systématiquement l'objet d'une discussion lors des évaluations annuelles.

La durée de travail hebdomadaire pour un temps complet est de 42 heures.

Rémunérations

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCV vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaboratrices et collaborateurs, ainsi qu'à attirer et retenir les talents dont la Banque a besoin pour assurer son succès à long terme. La politique de la Banque en matière de rémunération est supervisée par le Comité de Rémunération, de promotion et de nomination (RPN). Le comité se réunit plusieurs fois par année pour préavisier les décisions du Conseil d'administration de la BCV. La composition du Comité RPN est décrite en page 85 du Rapport annuel 2020.

La BCV porte également un soin particulier au sujet de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle a procédé sur 2020 à une analyse de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes à l'aide de l'outil Logib mis à disposition par la Confédération. Les résultats de cette analyse sont conformes aux exigences de la loi sur l'égalité et démontrent le respect de l'égalité salariale à la BCV. Le processus de vérification et de certification externe est en cours et sera achevé au cours du premier semestre 2021.

Les divers composants de la rémunération sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) et le plan d'intéressement des employées et employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les responsables de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). La rémunération ne comprend aucun plan de *stock options*. Des informations complémentaires sur les rémunérations sont disponibles en pages 96 à 101 du Rapport annuel 2020.

102-39 Évolution du ratio de rémunération totale annuelle (en %)*	Fluctuation	
	2020	2019
Rémunération médiane	+1,7%	+2,4%
Rémunération la plus élevée	-0,4%	-0,6%

* Base: collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'un contrat fixe de durée indéterminée au 1^{er} avril, hors apprenants; éléments de rémunération calculés à un taux d'activité à 100%: salaire fixe, RPA, RPLT, plan d'intéressement, frais de représentation fiscalisés (voir les pages 96 à 101 du Rapport annuel 2020 pour une description détaillée).

Chaque année, les organes prennent une décision au sujet des salaires les plus bas (premiers salaires). Ainsi, en 2020, les collaboratrices et collaborateurs âgés de plus de 30 ans avec un salaire fixe inférieur à CHF 75 000 (à 100%) ont bénéficié d'une augmentation annuelle minimale de CHF 650.

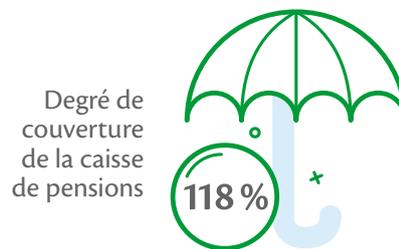
Le ratio entre le salaire maximal et le salaire médian est de 15,3, en légère baisse par rapport à 2019.

Il est à noter que ce ratio est calculé sur la base des rémunérations brutes et que celui-ci se réduit considérablement si l'analyse est effectuée après ponction des charges sociales et des impôts. Une simulation effectuée sur la base de taux moyens de charges sociales et d'imposition, pour le salaire médian, aboutit à un ratio de 9,9³¹. Ce dernier chiffre renseigne sur l'écart du pouvoir d'achat des employées et employés de la Banque.

Caisse de pensions

Le Groupe BCV offre les prestations d'une caisse de pensions dite enveloppante, avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité. À fin 2020, le personnel affilié à la caisse de pensions de la BCV représentait 2 039 assurées et assurés actifs, dont 1 843 pour la maison mère, et 1 315 bénéficiaires de rentes, dont 1 023 personnes retraitées.

Sa politique de prévoyance vise à faire face aux enjeux démographiques et à garantir la bonne santé de la caisse de pensions à long terme. Elle est entièrement capitalisée (degré de couverture de 118%) et permet une flexibilité de l'âge de départ à la retraite (entre 58 et 68 ans, l'âge de la retraite standard selon le Règlement du personnel de la BCV étant fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes).



Les prestations de prévoyance proposées par la BCV sont de premier ordre. Les avoirs de vieillesse des personnes assurées actives sont 3,7 fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal LPP; 21,7% des salaires bruts sont versés dans la caisse de pensions sous forme de cotisations de risque et d'épargne, dont 67% à la charge de l'employeur.

Santé et sécurité au travail

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Son approche en matière de santé et de sécurité au travail repose sur:

- la prévention,
- l'identification des personnes à risque,
- le soutien et la prise en charge en cas de problème.

En 2020, dans le contexte de la crise du COVID-19, la BCV, en tant qu'employeur responsable, a pris toutes les mesures possibles afin de protéger la santé de son personnel, tout en assurant une pérennité des activités opérationnelles de ses collaboratrices et collaborateurs. Les mesures suivantes ont été appliquées et ont évolué tout au long de l'année en tenant compte de la situation sanitaire:

- Des structures de pilotage *ad hoc* ont été mises sur pied pour gérer cette crise dès fin janvier et ont été renforcées dès le 25 février, à savoir une Cellule de crise de direction et une Cellule de crise opérationnelle siégeant tous les jours, puis de manière bihebdomadaire dès le mois de juillet, avec pour premier objectif de protéger les collaboratrices et collaborateurs.

³¹ Utilisation d'un taux d'imposition moyen approximatif de 14%, taux estimé pour une personne mariée avec deux enfants pour le revenu médian indiqué; il n'est pas tenu compte d'autres éléments de revenu, fortune ou charges. Pour le salaire le plus élevé, application du taux de 42%.

- Toutes les décisions prises et mises en œuvre l'ont été dans le respect des ordonnances et des recommandations et communiqués de la Confédération, de l'OFSP, du SECO et du Canton de Vaud. Toutes les mesures sanitaires prescrites ont été appliquées, voire complétées, et les concepts de protection spécifique (concept STOP de l'OFSP) ont été régulièrement mis à jour et adaptés. De plus, une veille interne au suivi des recommandations et des décisions de la Confédération, de l'OFSP, du SECO et du Canton de Vaud a été mise en place et a permis une adaptation régulière et permanente des règles et mesures de protection.
- Des communications régulières et fréquentes ont été diffusées dès le mois de février via différents canaux: vidéos, site extranet, pages dédiées dans l'intranet, e-mails.
- Le travail à distance a été déployé pour une majorité des collaboratrices et collaborateurs. Fin décembre, plus de 1 500 personnes possédaient une connexion de travail à distance et toutes les personnes vulnérables ou en quarantaine ont été équipées d'une connexion, afin de pouvoir travailler à 100% à distance sur le territoire suisse. Un guide des meilleures pratiques en matière de travail à distance (TAD) a été édicté pour accompagner et familiariser chacune et chacun à ces nouvelles pratiques.
- Un suivi de l'évolution des effectifs a été mis en œuvre, afin de recenser quotidiennement les présences sur sites des employées et employés, les taux de quarantaine ou d'isolement.
- Des contacts réguliers ont été organisés avec les instances médicales (médecin cantonal, médecin-conseil et médecins traitants) et la structure hot-line du Canton pour discuter de certains cas en cours, des enquêtes d'entourage (au sein de la Banque) à mener et des décisions de quarantaine à valider.
- Une hot-line interne RH-COVID a été mise en place comme point de contact unique pour les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les managers concernés.

Prévention

Mesures mises en place pour veiller à la santé des collaboratrices et collaborateurs:

- Un médecin-conseil accompagne les ressources humaines dans le suivi de cas individuels complexes nécessitant des approches spécifiques.
- La vaccination contre la grippe est remboursée par la BCV.
- L'Association sportive de la BCV où 19 sports différents sont proposés, qui a pour vocation la pratique du sport et le développement des liens d'amitié pendant les heures de loisir, est soutenue par la Banque.
- La BCV dispose d'une équipe mixte de pompiers volontaires et de secouristes/samaritains d'entreprise formés à gérer les situations d'urgence et à apporter les premiers secours.

De plus, le Centre administratif bancaire (CAB), à Prilly, est équipé d'une salle de sport et le siège de Saint-François, à Lausanne, dispose de vestiaires et de douches pour permettre aux collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent de faire du sport pendant leurs pauses.

La Banque dispense des conseils d'ergonomie sur la place de travail pour les collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent ou qui souffrent de douleurs ou de problèmes de santé. Elle a également mis en place un cours de sécurité pour le personnel en contact direct avec la clientèle, pour gérer les situations en cas d'agression verbale, psychologique ou physique, en collaboration avec l'École de police de Savatan. Elle adapte aussi ses locaux: sas à une personne, blindage des vitrages, contrôles d'accès biométriques dans les agences, etc.

Identification des situations à risque, soutien et prise en charge

La BCV a mis en place de nombreux processus et outils afin de veiller à la santé de ses collaboratrices et collaborateurs.

Il y a tout d'abord des interlocutrices et interlocuteurs privilégiés, tels que celles et ceux se situant sur la ligne hiérarchique, durant les rencontres formelles des entretiens de mi-année et de fin d'année qui permettent d'avoir un dialogue ouvert. Les *Human Resources Business Partners* sont également les personnes adéquates pour échanger sur des situations délicates, le cas échéant.

Une attention particulière est portée aux risques humains. La BCV cherche à identifier le plus en amont possible ces risques et à offrir une aide à son personnel face à certains événements (maladie, accident avec arrêt de longue durée, décès, proche aidant, cas d'invalidité).

En particulier :

- Tous les responsables hiérarchiques bénéficient d'un tableau de bord leur signalant la fréquence des absences et le type d'absence de leurs équipes avec un *benchmark* Banque, leur permettant de constater toute anomalie ou valeur hors *benchmark*. Cet outil leur permet également d'observer la prise de congés conformément aux normes légales. Ils peuvent, de même, recevoir des alarmes dans certaines situations.
- Des informations, comme les seuils horaires disponibles, se trouvant sur le tableau de bord servent d'indicateurs quant à la surcharge éventuelle. Ces informations au fil de l'eau permettent de surveiller à tout moment les situations hors norme.
- En cas d'absences dites de longue durée, un protocole de suivi est mis en place avec un échéancier pour anticiper toutes les démarches administratives et accompagner le retour sur le lieu de travail.

Enfin, la BCV porte une attention particulière aux risques de harcèlement, mobbing ou difficultés personnelles. Deux cellules sont actives. La première est interne à la BCV : la Cellule anti-harcèlement offre un soutien et propose son assistance en cas de mobbing, de discrimination ou de violence. La deuxième cellule, quant à elle, est externe et prend en charge les situations relatives à des problèmes financiers, de dépendances, de relations de couple, de décès, etc. Ces deux structures fonctionnent en toute confidentialité et sont indépendantes. Elles peuvent être sollicitées à tout moment par le personnel.

403-9

Accidents professionnels et absences pour cause de maladie

Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail	11
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail	2
Absences pour cause de maladie par collaboratrice ou collaborateur (moyenne Banque en jours)	6

Banque citoyenne





« Le soutien de nos partenaires est une chance »

« 2020 a été une année épouvantable pour les professionnels de l'événementiel. Nous avons beaucoup de chance, car la majorité de nos partenaires et sponsors continuent de nous soutenir. Nous avons ainsi pu finir l'année dans les chiffres noirs, malgré une saison blanche, et surtout planifier une programmation pour 2021.

Cela nous tient à cœur, car le Théâtre du Jorat génère chaque année 1,5 million pour l'économie locale et régionale, avec 90% de productions et de prestataires vaudois ou romands. La culture aussi joue un rôle important dans l'économie. »

Michel Caspary

Directeur du Théâtre du Jorat à Mézières

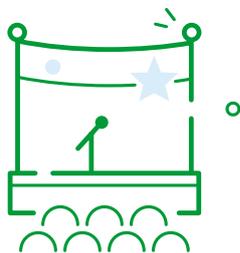


Participation à la vie associative

La BCV est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement dans sa communauté. Elle maintient une politique volontaire de sponsoring et de mécénat et encourage l'engagement des collaboratrices et collaborateurs dans la société civile.

Investissements dans les infrastructures et mécénat

La Banque alloue un budget annuel important au sponsoring, au mécénat et aux dons, correspondant à environ 2% de son bénéfice net. Plus de 650 associations et événements sont soutenus chaque année dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental partout dans le canton. En 2020, malgré la pandémie de COVID-19, la BCV a tenu à maintenir le soutien financier de ses partenaires, malgré l'annulation de la plupart des manifestations, afin de contribuer à leur pérennité.



650
associations et
événements soutenus

La Banque a également offert 2 000 cartes « Vaud à la carte » de l'Office du tourisme du canton de Vaud (OTV) à toutes ses collaboratrices et tous ses collaborateurs, pour un montant total de CHF 350 000, et un panier garni de produits locaux en fin d'année. Elle poursuit son partenariat avec l'OTV sur l'offre extrabancaire BCV EXTRA, qui permet aux utilisatrices et utilisateurs de la carte Maestro® de la BCV d'obtenir des rabais et de profiter d'offres spéciales auprès des partenaires du réseau de l'OTV.

En matière de sponsoring, elle apporte des soutiens importants aux entités suivantes: le théâtre de Beausobre, Rock Oz'Arènes, les 20KM de Lausanne, le Football Club Lausanne-Sport (LS), le Lausanne Hockey Club (LHC), le Paléo Festival Nyon, le BCV Concert Hall, le Forum des 100, le Festival International de Ballons à Château-d'Œx ou encore le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA). En outre, la Banque contribue à des projets majeurs dans le canton, comme les Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) en janvier 2020.

La BCV soutient également de jeunes artistes vaudois ou vivant dans le canton de Vaud au travers de la collection d'art BCV. Elle acquiert environ une dizaine d'œuvres par année. La collection compte aujourd'hui plus de 2 400 pièces, dont plus de 700 en prêt à long terme dans plus de 50 fondations et EMS vaudois.



2 400
œuvres d'artistes vaudois dans
la collection d'art BCV

Enfin, la Banque gère, entretient et conserve un parc immobilier classé, dont le bâtiment de la place Saint-François 14 (son hall a été entièrement rénové en 2013), le bâtiment de la place Chauderon 8 (restauré en 2001-2002) et le château de Montagny à Lutry.

La Fondation BCV

Depuis 25 ans, la Banque soutient, au travers de la Fondation BCV, des projets à caractère scientifique, social et culturel, pour un montant de CHF 360 000 en 2020 et de plus de CHF 10 millions depuis sa création.



Engagements dans des actions solidaires

Dans le cadre de son programme BCV Générosité, la BCV offre une journée par an aux collaboratrices et collaborateurs qui souhaitent effectuer du bénévolat dans une association de leur choix.

Avec l'action BCV Solidarité, la Banque finance chaque année, depuis 2012, un projet humanitaire d'une valeur avoisinant CHF 150 000. Un groupe de collaboratrices et de collaborateurs tirés au sort choisit le projet bénéficiaire et suit sa réalisation. En 2020, ce dernier, porté par la Fondation Nouvelle Planète, vise le forage de puits permettant d'approvisionner en eau plus de 5 000 personnes dans deux villages du Burkina Faso.

La Banque participe à de nombreuses actions solidaires comme, par exemple, la vente d'oranges de Terre des hommes, les dons du sang de la Croix-Rouge suisse ou le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge vaudoise. Elle soutient également l'action de la Fondation Étoile Filante, qui réalise les rêves d'enfants et d'adolescents atteints d'un handicap ou d'une maladie grave. Depuis 2010, à chaque ouverture d'un compte Épargne Cadeau de la BCV, la Banque verse CHF 10 à la Fondation Étoile Filante. En 2020, elle lui a remis CHF 18 000.

Dans le contexte sanitaire dû à la pandémie de COVID-19, la BCV a également apporté son soutien aux entités suivantes :

- la Fondation Mère Sofia : la BCV a réalisé une collecte de denrées alimentaires auprès des collaboratrices et collaborateurs en faveur des plus démunis.
- Caritas Vaud et le Centre social protestant.
- En 2020, la BCV est devenue partenaire du hackathon #VersusVirus et a encouragé ses collaboratrices et collaborateurs à y participer. Il s'agissait d'un événement de 24 heures, durant lequel les personnes volontaires collaboraient en équipe, afin de proposer des solutions à la crise due à la pandémie de COVID-19. L'événement se déroulait en ligne ; il a regroupé 5 000 participantes et participants de toute la Suisse, aboutissant à 263 projets.

FinanceMission

La BCV soutient, en collaboration avec les autres banques cantonales et les syndicats des enseignants, le projet national FinanceMission, qui vise à développer les connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire et de dépenses, et à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'argent.

Impact environnemental direct

L'engagement de la BCV pour le développement durable se traduit, depuis plusieurs années, par des efforts visant à réduire son impact direct sur l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Banque entend accentuer ses efforts en matière de réduction de son empreinte carbone et de sa consommation de ressources. Depuis 2019, elle compense les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement en soutenant des projets de compensation carbone intégrant une vision à long terme et une approche holistique du développement durable. Pour ce faire, la BCV s'associe à Swiss Climate.

En 2020, l'empreinte carbone de la BCV est évaluée à 5 549 tonnes de CO₂-équivalent. Ce chiffre représente les émissions moyennes annuelles de 957 Suisses, soit environ l'équivalent de la population de la commune de Bousens (VD).



Neutre
en carbone
(certification Swiss Climate)

Label Swiss Climate CO₂ Neutral

En 2020, la Banque a obtenu le label de neutralité carbone de Swiss Climate. Un bilan CO₂ et des mesures de réduction de CO₂ sont des prérequis pour poser les jalons d'une stratégie climatique globale. Ainsi, Swiss Climate remet uniquement le label CO₂ Neutral aux entreprises qui poursuivent la protection du climat dans son ensemble.

De plus, le label Swiss Climate CO₂ Neutral a été reconnu par la Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch comme étant le meilleur dans le domaine de la protection du climat. Il est également validé par une société d'audit indépendante et suit les normes internationales comme l'ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol, lui garantissant sa traçabilité et sa transparence.

Critères d'obtention du label Swiss Climate CO₂ Neutral

- disposer d'une politique climatique,
- avoir un bilan CO₂ établi selon la norme ISO 14064-1 et le Greenhouse Gas Protocol,
- développer et mettre en œuvre des mesures de réduction des émissions internes et le long de la chaîne de valeur,
- informer et sensibiliser ses collaboratrices et collaborateurs ainsi que ses parties prenantes externes,
- identifier ses opportunités et ses risques liés au changement climatique,
- connaître les principales sources d'émissions et les domaines d'action,
- définir un objectif de réduction,
- compenser ses émissions de CO₂ grâce à des certificats de CO₂ provenant de projets climatiques de haute qualité (voir les détails en page 81).

CERTIFIED
CO₂ NEUTRAL
by Swiss Climate

Amélioration du score au CDP pour atteindre la catégorie « Leadership »

Le score attribué à la BCV par l'organisation CDP s'est amélioré

La BCV participe depuis 2011 à l'enquête de l'organisation internationale CDP (anciennement Carbon Disclosure Project), qui a pour mission d'encourager les entreprises à reporter et réduire leur empreinte carbone. Le bilan CO₂ permet à la Banque de comptabiliser ses émissions et de les soumettre au CDP.

Entre 2016 et 2020, le score de la Banque dans ce domaine s'est amélioré de manière significative. Cette démarche d'amélioration continue a conduit la BCV à progresser de la note B en 2019 à la note A- pour l'enquête CDP 2020. Il s'agit de la note maximale obtenue par une banque cantonale. Le système de notation est illustré schématiquement ci-contre.

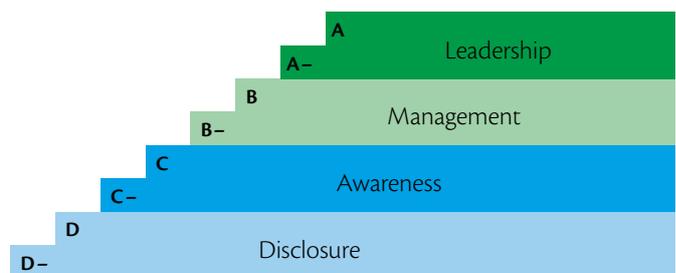


A- Leadership

Le score de la BCV à l'enquête internationale CDP qui évalue l'impact et la transparence en matière de gestion environnementale

Les sociétés qui participent à l'enquête sont évaluées sur différents niveaux, qui représentent les quatre étapes d'évolution d'une entreprise en matière de gestion environnementale :

- *Disclosure* (transparence)
- *Awareness* (prise de conscience)
- *Management* (gestion)
- *Leadership* (exemplarité)



Calcul de l'empreinte carbone selon la norme ISO 14064-1

Depuis 2008, la BCV analyse régulièrement son empreinte carbone (également appelée bilan CO₂). Cela lui permet d'avoir une vue d'ensemble de ses impacts, d'en assurer le suivi dans la durée et de prendre des mesures visant à les réduire. La société Swiss Climate, experte dans ce domaine, a été mandatée par la Banque pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant les méthodologies de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard. Cette approche tient compte de toutes les sources d'émission liées au bon fonctionnement de la Banque. Elles se répartissent en trois catégories :

- les bâtiments (électricité, chauffage, agents frigorifiques et eau),
- les transports (déplacements des collaboratrices et collaborateurs, déplacements professionnels),
- les consommables (papier, imprimés et ordinateurs).

La BCV a demandé à true&fair.expert un audit du bilan CO₂. Cette société, qui travaille selon le standard AA1000 reconnu par l'organisation CDP, dispose d'une expertise approfondie en matière de vérification de bilans CO₂, basée sur les standards internationaux.

Le total des émissions engendrées par les activités de la BCV a été compensé en partenariat avec Swiss Climate par le biais de trois projets (voir les détails en page 81).

Bilan carbone

La plus grande partie des émissions, soit environ 45%, provient des trajets pendulaires du personnel, suivie par le chauffage, avec environ 33%. Une tendance générale de diminution des émissions par rapport à l'année 2019 peut être observée. Cette diminution est particulièrement importante dans trois secteurs :

- La plus grande diminution est observée pour le chauffage (-17%, -386 tonnes de CO₂). Cette réduction est principalement due à la part grandissante du biogaz dans le réseau de gaz auquel fait appel la BCV.
- La deuxième catégorie ayant fortement diminué est celle des déplacements d'affaires (-64%, -249 tonnes de CO₂). Cette évolution est le résultat de la réduction massive des déplacements d'affaires à cause de la pandémie de COVID-19.
- La troisième catégorie est celle des trajets pendulaires (-7%, -203 tonnes de CO₂) pour laquelle deux tendances sont à observer : pour faire face à la pandémie, le télétravail a été périodiquement préconisé, diminuant le nombre de trajets pendulaires et les émissions qui y sont liées. Cependant, en parallèle, une évolution de la répartition des modes de transport a émergé. Pour des raisons sanitaires, la voiture a parfois été privilégiée, réduisant l'impact de la première tendance.

Total des émissions de CO₂ par domaine de 2017 à 2020

Émissions (tonnes de CO ₂)	Δ année précédente	2020	2019	2018	2017
Trajets pendulaires	-7%	2 515	2 718	2 699	2 727
Chauffage	-17%	1 832	2 218	2 272	2 304
Consommation de courant électrique	-7%	382	409	415	420
Déplacements d'affaires	-64%	137	386	485	490
Papier et imprimerie	-7%	326	349	358	368
Équipement IT	+0%	322	322	348	338
Déchets	-14%	34	40	39	38
Fluides frigorigènes	+0%	0	0	0	0
Total des émissions	-14%	5 549	6 442	6 618	6 686
ETP	-1%	1 776	1 776	1 753	1 771
Émissions totales par ETP	-13%	3,2	3,6	3,8	3,8



Émissions de CO₂ par équivalent temps plein

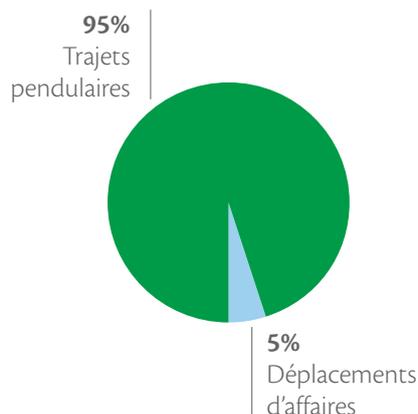
Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la Banque a mis en place des mesures allant au-delà des exigences pour assurer la protection de son personnel. Ces mesures ont eu des impacts variés sur le niveau des émissions de la Banque (mobilité, déchets, papier, électricité, etc.). En outre, la BCV a mis en place le télétravail à large échelle – plus de 70% du personnel pour un taux de présence quotidien d'environ 50%. Elle a aussi mis en place des règles de distanciation sociale ainsi que des directives comprenant notamment la limitation des séances en présentiel.

La BCV définira, courant 2021, un objectif de réduction d'empreinte carbone à l'horizon 2030, en ligne avec les objectifs de la Confédération et du Canton de Vaud. Le chiffre précis sera communiqué courant 2021.

Répartition de l'empreinte carbone

Les transports (déplacements des collaboratrices et collaborateurs, déplacements professionnels) constituent environ 48% des émissions de gaz à effet de serre de la BCV. Les bâtiments (chauffage, électricité) représentent 40% et les consommables (papier, imprimés, matériel informatique, déchets) 12%. Pour chaque catégorie sont présentés les résultats tels que mesurés par Swiss Climate, accompagnés des actions en place en 2020.

Transports (~48% de l'impact global)



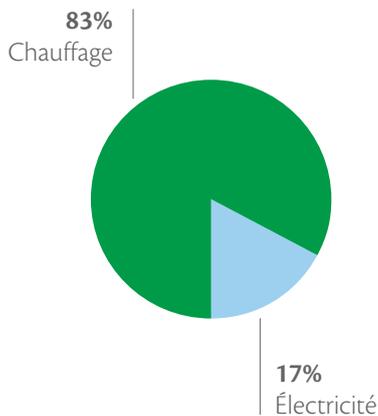
Les déplacements professionnels des collaboratrices et collaborateurs sont les trajets effectués dans le cadre de leur travail pour rencontrer la clientèle ou se rendre sur un autre lieu de travail. L'empreinte carbone de ces déplacements correspond à seulement 5% de l'impact causé par les transports. La baisse de la part liée aux déplacements d'affaires (5% contre 12% en 2019) s'explique par les restrictions relatives aux voyages, en vigueur lors de la crise sanitaire.

Les déplacements des collaboratrices et collaborateurs pour se rendre sur leur lieu de travail correspondent à la majorité de l'impact dû aux transports (95%). En 2020, la part des trajets pendulaires réalisés en mobilité douce (marche à pied et vélo) s'élève à 33% des kilomètres parcourus (contre 48% en 2019), ce qui est en dessous de la moyenne suisse (47%)³².

Néanmoins, la BCV a pour politique d'encourager la mobilité douce. À cette fin, elle participe aux frais de déplacement en transports publics à hauteur de CHF 30 par mois. Ce défraiement est versé à toutes les personnes qui ne font pas de demande pour obtenir une place de parc. En 2020, plus de 1 300 collaboratrices et collaborateurs ont bénéficié de cet avantage. De plus, un parking à vélo sécurisé est également disponible sur ses grands sites et des bornes de recharge pour véhicules électriques ont été installées sur le site du CAB.

³² Moyenne suisse de 47% se référant à une période précédant la pandémie de COVID-19.

Bâtiments (~40% de l'impact global)



Des travaux d'assainissement ont été entrepris par la Banque ces dernières années. Les actions comprennent le changement de fenêtres sur le site historique de Chauderon à Lausanne et au siège principal ainsi que la rénovation des installations techniques de l'agence de Nyon. À titre illustratif, la consommation de chauffage a été réduite de 26% à Nyon entre 2017 et 2020. À noter que les agences de la BCV sont majoritairement chauffées par du gaz naturel ou du mazout. Dans leur ensemble, les conditions de 2020 ont permis de diminuer les émissions de la BCV liées au chauffage de 17% entre 2019 et 2020.

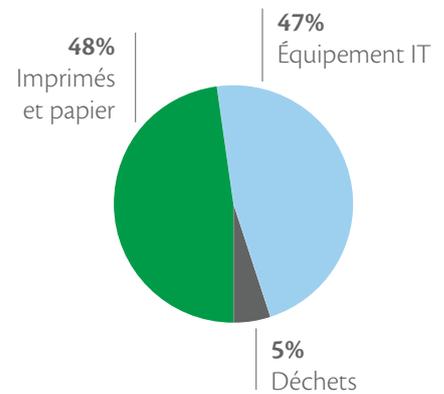
L'électricité que la BCV consomme est principalement liée aux technologies de l'information. La Banque utilise de l'électricité Hydro Suisse, certifiée d'origine hydraulique et suisse pour 100% des besoins de ses principaux sites. Par ailleurs, la consommation globale d'électricité est passée de 12 684 mégawatts-heure (MWh) en 2014 à 9 703 MWh en 2019 (-24%).

Cette diminution s'explique majoritairement par différentes mesures prises dans le cadre du programme cantonal pour les énergies renouvelables et l'efficacité

énergétique ainsi que par le remplacement progressif d'équipements techniques arrivant en fin de vie, comme, par exemple, la rénovation d'ascenseurs ou le remplacement de vieux moteurs d'ascenseurs par de nouveaux modèles plus efficaces. Au-delà de ces mesures, la Banque mène une démarche plus large pour réduire la consommation d'électricité sur ses sites de Prilly (CAB) et de Lausanne Saint-François (LSF) dans le cadre de la convention avec l'État de Vaud et la Confédération visant la réalisation d'économies d'énergie. L'objectif de réduction de la consommation d'électricité du CAB est de 20% et celui de LSF est de 9% d'ici à 2028, avec un investissement de CHF 2,6 millions sur dix ans. La poursuite de cet objectif s'est notamment caractérisée par le changement de fenêtres sur le site de LSF et le développement de l'éclairage LED pour une valeur de plus de CHF 300 000 sur la période de 2019 à 2020. Actuellement, la Banque dépasse les objectifs minimaux en matière de réduction de la consommation électrique de respectivement 7% pour le CAB et 1% pour LSF.

En 2020, la consommation globale d'eau de la BCV est de l'ordre de 30 000 mètres cubes, correspondant approximativement à la consommation moyenne de 200 ménages suisses. La Banque a déjà réduit sa consommation d'eau de 43% entre 2009 et 2018 grâce à des évolutions et changements techniques de certains systèmes comme, par exemple, la suppression de l'utilisation de l'eau dans les systèmes de refroidissement. À présent, 80% de la consommation d'eau de la Banque sont liés aux sanitaires. Dans la poursuite de la démarche de réduire encore l'impact lié à l'eau, un projet pilote consistant à installer des toilettes sèches a été lancé en 2020.

Consommables (~12% de l'impact global)



48% des émissions des consommables sont dus à la consommation de papier (en y incluant les imprimés). Les émissions de CO₂ liées à la consommation de papier sont en baisse de 7% entre 2019 et 2020. Cela s'explique notamment par le fait que les clientes et clients utilisent toujours plus les services en ligne de la BCV et que la Banque tend à digitaliser ses processus internes. Par ailleurs, le télétravail a également contribué à une baisse du nombre d'impressions du fait d'une digitalisation des interactions.

Les mesures de diminution de la consommation de papier ont été développées en 2020 avec, notamment, la mise en place de l'impression en recto verso de documents à destination de la clientèle (-1,2 million de pages). De plus, la Banque utilise exclusivement du papier certifié (Ecolabel, FSC). Un projet visant à augmenter la part de papier recyclé est également en cours.

Le renouvellement de l'équipement informatique (ordinateurs, écrans) représente environ 47% des émissions de CO₂ attribuables aux consommables. Ces émissions sont principalement dues aux phases de fabrication et de fin de vie de ces équipements.

Les déchets représentent seulement 5% des émissions liées aux consommables. Cela est aussi dû au fait qu'une majorité (56%) des déchets sont triés et recyclés.

Projets de compensation carbone

La BCV compense ses émissions résiduelles en finançant des projets de réduction ou de séquestration du carbone dans le canton de Vaud et à l'étranger.

Installation de biogaz dans une ferme vaudoise

Dans les exploitations agricoles, de grandes quantités de lisier et de fumier sont produites. Le processus de fermentation engendre la production de méthane, gaz ayant un effet de serre plus puissant que le CO₂. Dans une installation de biogaz comme celle de ce projet, le processus de fermentation est

exploité et contrôlé de façon ciblée, afin de collecter le méthane et de le valoriser. Une centrale de cogénération située en aval génère à la fois de la chaleur et de l'électricité à partir du méthane. L'énergie ainsi créée alimente le réseau électrique vaudois à hauteur de 1 100 000 kilowatts-heure (kWh) par an, ce qui correspond à la demande annuelle de 280 ménages.

La chaleur résiduelle utilisée est d'environ 360 000 kWh par an, ce qui permet de chauffer des appartements et de l'utiliser directement dans la ferme. Cette réutilisation de chaleur évite que 54 908 kilogrammes de CO₂ soient rejetés dans l'atmosphère. Grâce à cette source d'énergie renouvelable et fonctionnant toute l'année, les agricultrices et agriculteurs suisses deviennent plus indépendants des imports de combustibles fossiles et contribuent également au développement durable de toute la région.



Installation de biogaz dans une ferme vaudoise, à laquelle la BCV a contribué financièrement dans le cadre de sa démarche de compensation carbone.

Énergie éolienne en Inde

Le projet encourage la production d'énergie renouvelable par des turbines éoliennes dans une province d'Inde centrale. L'électricité renouvelable produite par ces turbines remplace une partie de l'électricité conventionnelle à base de combustibles fossiles dans le réseau électrique de la région, contribuant ainsi à la réduction des émissions de CO₂ et à la croissance économique locale. À l'heure actuelle, le projet a déjà permis de créer de nombreux emplois et de réaliser des progrès sociaux. Améliorant non seulement les moyens de subsistance de la population locale, il contribue au développement durable de la région et permet d'éviter annuellement l'émission de 172 729 tonnes de CO₂.

Réchauds économes en énergie au Rwanda

La déforestation des forêts tropicales, liée à l'agriculture et l'exploitation forestière afin de produire du charbon de bois et du bois de chauffage, est un problème majeur au Rwanda. La demande de bois dépasse de loin la croissance des forêts. Le projet vise à remplacer les fours à charbon traditionnels par des réchauds améliorés qui permettent de réduire massivement les besoins en bois de chauffage. Cela freine la déforestation rapide et prévient de nombreuses maladies respiratoires. Le projet permet annuellement d'éviter plus de 58 000 tonnes de CO₂.

Approvisionnement régional durable

La BCV privilégie les circuits courts pour son approvisionnement: elle travaille avec des entreprises du canton, ce qui lui permet de réduire son impact sur l'environnement. L'importance de la proximité dans la sélection des prestataires est formalisée dans la politique d'achats de la Banque. Par exemple, les cafétérias de son siège situé à la place Saint-François à Lausanne (LSF) et de son centre administratif bancaire (CAB) à Prilly ont des politiques d'approvisionnement responsables.

- Novae Restauration SA, responsable de la restauration à LSF, développe un réseau d'approvisionnement local en fidélisant 90 artisans, éleveurs et maraîchers suisses ou sélectionnés dans le cadre de filières sur mesure. En 2020, cette politique a été récompensée par l'obtention de la triple certification ISO (9001, 14001 et 45001) ainsi que par une médaille d'argent sur la plateforme d'évaluation des performances RSE EcoVadis.
- SV Group, responsable de la restauration au CAB, privilégie les entreprises régionales et les circuits courts. Elle est engagée depuis de nombreuses années dans le programme de durabilité ONE TWO WE.

La BCV et ses partenaires s'engagent dans la diminution des déchets et la réduction du gaspillage dans les offres à l'emporter grâce au système reCIRCLE qui consiste à mettre à disposition des contenants réutilisables étanches et recyclables.

Par ailleurs, des critères RSE (certifications ISO, politique de développement durable, respect des conventions collectives de travail, etc.) sont intégrés aux appels d'offres et pris en compte lors du choix du prestataire. La BCV s'appuie notamment sur la version courte du *Guide des achats professionnels responsables* du canton de Vaud.

De surcroît, un dialogue a été engagé avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE), afin de rendre obligatoire la détention d'une carte professionnelle pour chaque travailleuse et travailleur des fournisseurs de la BCV actifs dans le bâtiment. Cette carte garantit:

- le respect des conditions minimales de salaire et de travail inscrites dans les conventions collectives,
- le contrôle et la responsabilité solidaire vis-à-vis des sous-traitants,
- l'application des dispositions légales et réglementaires en matière de protection des travailleuses et travailleurs ainsi que des assurances sociales.

La BCV fait appel à un réseau très large de fournisseurs dans le cadre de ses besoins en matière d'infrastructures et de services généraux, et veille à l'alternance. Ainsi, elle collabore chaque année avec plus de 600 entreprises domiciliées dans le canton de Vaud. Enfin, 91% de ses dépenses en matière de prestations de services et d'achats portent sur des entreprises domiciliées en Suisse.



Index GRI

Ce tableau présente la liste des indicateurs exigés par l'option « conformité essentielle » des normes GRI avec les renvois vers les informations demandées et/ou les commentaires explicatifs. Du fait de la volonté d'amélioration continue de la Banque en matière de *reporting*, il a été complété avec des indicateurs additionnels, sans pour autant atteindre le niveau « conformité étendue ».

Norme GRI	Renvois, commentaires explicatifs et omissions	
Eléments généraux d'information (GRI 102)		
Profil de l'organisation		
102-1	Nom de l'organisation	RSE20, p. 4
102-2	Activités, marques, produits et services	RSE20, p. 4; RA20, p. 10-12
102-3	Lieu géographique du siège	RSE20, p. 4
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	RSE20, p. 4; RA20, p. 200
102-5	Capital et forme juridique	RA20, p. 74-77
102-6	Marchés desservis	RA20, p. 10-12 et 50-57
102-7	Taille de l'organisation	RA20, p. 1 et 75
102-8	Informations concernant les employés et autres travailleurs	RSE20, p. 4 et 64-65 Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCV commun à l'ensemble de la Banque.
102-9	Chaîne d'approvisionnement	RSE20, p. 82
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Il n'y a aucun changement significatif pour l'année 2020.
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	RSE20, p. 18, 32-33, 41, 44 et 47
102-12	Initiatives externes	RSE20, p. 19
102-13	Adhésion à des associations	RSE20, p. 19 et 31
Stratégie		
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	RSE20, p. 2-3
Éthique et intégrité		
102-16	Valeurs, principes et règles de conduite	RSE20, p. 30-35
Gouvernance		
102-18	Structure de gouvernance	RSE20, p. 17 et 31
102-19	Délégation de l'autorité	RSE20, p. 17-18
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RSE20, p. 17-18 La Direction générale est responsable des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RSE20, p. 14-16
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	RA20, p. 78-89
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE20, p. 31
102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RA20, p. 78 et 84
102-25	Conflits d'intérêts	RA20, p. 78-95 Code de conduite professionnelle, p. 6.
102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	LBCV, article 4. RA20, p. 87-88; RSE20, p. 17 La stratégie de la Banque, notamment ses valeurs et sa stratégie RSE, relève de la responsabilité du Conseil d'administration.
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	RA20, p. 61-62 et 84-85
102-31	Examen des enjeux économiques, sociaux et environnementaux	RA20, p. 84-87; RSE20, p. 15-16
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le <i>reporting</i> de développement durable	Le Rapport RSE est examiné et approuvé par la Direction générale et, pour le Conseil d'administration, par le comité RPN.
102-35	Politiques de rémunération	RA20, p. 96-101
102-36	Procédure de détermination de la rémunération	RA20, p. 96-101
102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	RA20, p. 101 Les résultats des votes en Assemblée générale (AG) sont publiés sur bcv.ch/ag .

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions

Implication des parties prenantes		
102-40	Liste des groupes de parties prenantes	RSE20, p. 14
102-41	Accords de négociation collective	RSE20, p. 67
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	RSE20, p. 14-15
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	RSE20, p. 15-16
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	RSE20, p. 12-16
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Le RSE20 concerne la BCV en tant que maison mère (chapitre « Contenu et objectifs » du RSE20, p. 5). Le RA20 présente les états financiers de la maison mère et du Groupe. Le détail des participations détenues par la maison mère est indiqué dans le RA20, p. 137.
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	RSE20, p. 5
102-47	Liste des enjeux pertinents	RSE20, p. 15
102-48	Réaffirmation des informations	Aucune
102-49	Modifications relatives au reporting	Aucune
102-50	Période de reporting	RSE20, p. 5
102-51	Date du rapport le plus récent	RSE20, p. 5
102-52	Cycle de reporting	RSE20, p. 5
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	RSE20, p. 5
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	RSE20, p. 5
102-55	Index du contenu GRI	RSE20, p. 84-87
102-56	Vérification externe	Les données du RSE20 n'ont pas fait l'objet d'un audit externe à l'exception du Bilan environnemental (détails au chapitre « Impact environnemental direct », p. 78).

Approche managériale (GRI 103) et indicateurs spécifiques relatifs aux enjeux pertinents

Dialogue avec les parties prenantes et transparence

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 14-15
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 15-16
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 15-16

Création durable de valeur, solidité et performance financière

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 22
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 22
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 22
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (Maison mère)	RA20, états financiers de la maison mère p. 170 - valeur économique directe générée: CHF 678,2 millions (résultat opérationnel, charges de personnel, produits et charges extraordinaires). - distribution de la valeur économique générée: CHF 652,9 millions (charges de personnel, impôts, dividendes aux actionnaires). - valeur économique mise en réserve: CHF 25,4 millions (attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice).
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RSE20, p. 68
201-4	Aide financière publique	La BCV ne bénéficie d'aucune subvention étatique. RA20, p. 10 (Le Canton de Vaud est actionnaire à hauteur de 66,95%).

Contribution au développement de l'économie vaudoise

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 22
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 11 et 22-27
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 22-27
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RSE20, p. 22-27

Éthique et gouvernance d'entreprise

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 30-31
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 30-35
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 30-35
415-1	Contributions politiques	RSE20, p. 31
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Il n'y a aucun cas identifié par la BCV en 2020.

Pratiques de vente responsables

417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Il n'y a aucun cas identifié par la BCV en 2020.
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Il n'y a aucun cas identifié par la BCV en 2020.

Proximité et accessibilité

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 38
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 38
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 38
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RSE20, p. 4 et 38 La clientèle de la BCV a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance et en libre-service.

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions

Produits et services adaptés aux besoins et attentes de la clientèle		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 38-39
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 38-39
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 39
Indicateur individuel	Satisfaction clientèle, Net Promoter Score (NPS)	RSE20, p. 39
Qualité de service		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 39
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 39-40
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 39-40
Indicateur individuel	Satisfaction clientèle, Net Promoter Score (NPS)	RSE20, p. 40
Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions et protection des données		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 33 et p. 40
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 33 et 40-41
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 33 et 41
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	RSE20, p. 33
Critères environnementaux et sociaux dans les crédits		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 44
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 44-48
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 22-23, 45 et 48
G4-FS8	Part des crédits présentant une utilité écologique	RSE20, p. 45
G4-FS10	Entreprises détenues en portefeuille avec qui la Banque a interagi sur les thèmes environnementaux et sociaux	RSE20, p. 48
Investissement socialement responsable		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 49
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 49-59
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 53, 55 et 57-59
G4-FS8	Part des investissements présentant une utilité écologique	RSE20, p. 53
G4-FS10	Entreprises détenues en portefeuille avec qui la Banque a interagi sur les thèmes environnementaux et sociaux	RSE20, p. 51
G4-FS11	Part des produits intégrant des critères ESG	RSE20, p. 55
Formation et perfectionnement		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 62
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 62-63
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 62-63
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RSE20, p. 63
404-2	Programme de mise à niveau des compétences des employés et programme d'aide à la transition	RSE20, p. 63
404-3	Pourcentage des employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%, hors cas particuliers, tels que les arrivées ou départs d'employés en cours d'année.
Diversité et égalité des chances		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 64
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 62 et 64-65
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 64-65
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RSE20, p. 64
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RSE20, p. 65
405-2	Égalité salariale	RSE20, p. 67
Prévoyance, rémunération et protection sociale		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 67
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 67-68; RA20, p. 96-101
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 67-68
401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	RSE20, p. 66 Les collaborateurs disposant d'un contrat à durée indéterminée (temps plein ou temps partiel dès 50%) sont au bénéfice des prestations usuelles accordées par l'employeur. Pour les autres collaborateurs, des prestations spécifiques leur sont proposées selon leur statut.
102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	RSE20, p. 67-68
102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	RSE20, p. 67-68
Cadre et organisation du travail		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 66-67
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 62 et 66-70
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 66-70

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions

Cadre et organisation du travail (suite)		
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE20, p. 66
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de la BCV est conforme aux exigences légales. De plus, la Banque offre, dans certains domaines, des prestations allant au-delà de ces exigences (RSE20, p. 66-70).
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	RSE20, p. 69-70
403-9	Accidents professionnels et absences pour cause de maladie	RSE20, p. 70
Active dans sa communauté et participation à la vie associative		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 26 et 74
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 26-27 et 74-75
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 26-27 et 74-75
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RSE20, p. 26 et 74-75
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RSE20, p. 26 et 74-75
Impact environnemental direct		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 76
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 76-82
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 76-82
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1) ⁽¹⁾	1 471 t CO ₂ e - 1 464 t CO ₂ e chauffage - 7 t CO ₂ e véhicules à benzine - 0 t CO ₂ e agents frigorifiques
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2) ⁽²⁾	267 t CO ₂ e - 266 t CO ₂ e électricité - 1 t CO ₂ e chauffage à distance
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3) ⁽³⁾	3 811 t CO ₂ e - 485 t CO ₂ e approvisionnement énergétique - 129 t CO ₂ e déplacements professionnels - 2 515 t CO ₂ e déplacements des collaborateurs - 322 t CO ₂ e matériel informatique - 326 t CO ₂ e imprimés et papiers - 34 t CO ₂ e déchets
305-4	Émissions totales de GES par collaborateur	3,2 t CO ₂ e par employé à temps plein (ETP)
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation: électricité (y compris détails de la source), respectivement chaleur	61 583 303 mégajoules (MJ) - 26 370 882 MJ chauffage - 188 129 MJ chauffage à distance - 34 930 040 MJ électricité - 94 251 MJ véhicules à benzine
302-3	Consommation énergétique par collaborateur	35 000 mégajoules par employé à temps plein (ETP)
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	226 216 kilogrammes (kg) - 83 943 kg déchets recyclés - 66 825 kg déchets incinérés
301-1	Matières utilisées par poids ou volume (Pour la BCV, cela concerne principalement la consommation de papier.)	273 866 kilogrammes imprimés et papiers
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Aucun
Approvisionnement régional durable		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE20, p. 82
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE20, p. 82
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE20, p. 82
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RSE20, p. 82
408-1	Opérations et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	La BCV n'accorde pas de crédits aux entreprises ou à des projets qui violeraient les droits humains ou engendreraient des travaux forcés ou du travail d'enfants.
414-1	Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères sociaux	RSE20, p. 52 et 82

Légende de l'index

RA20: Rapport annuel 2020

RSE20: Rapport RSE 2020

CO₂e: Équivalent CO₂⁽¹⁾ Scope 1: Ecoinvent (V3.3)⁽²⁾ Scope 2: Messmer, Frischknecht, Treeze (2016) Umweltbilanz Strommix Schweiz; Frischknecht, Itten, Treeze (2014), Primärenergiefaktoren von Energiesystemen⁽³⁾ Scope 3: mobitool (V2.0, 2016); Ecoinvent (V3.3, V3.4, V3.5); Climatop (2013), Factsheet Toilettenpapier; La Poste France (2017): L'Ecocalcateur La Poste

Impressum

Coordination

BCV

Conception et réalisation

www.taz-communication.ch

Photographies

Page 2 :

Jean-Bernard Sieber

Pages 20, 28, 36, 42 et 72 :

Thierry Porchet

Page 81 :

Coopérative Ökostrom Schweiz

Impression

PCL Presses Centrales SA

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport



Sources mixtes

Groupe de produits provenant de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées
www.fsc.org Cert no. SGS-COC-004348
 © 1996 Forest Stewardship Council



Ce rapport est téléchargeable sur le site de la BCV

www.bcv.ch

Exclusion de responsabilité

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

Absence d'offre et de recommandation

Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offres, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement.

Restrictions de diffusion

La diffusion de ce document peut être interdite ou sujette à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Allemagne, Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis d'Amérique, US Persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

Marques et droits d'auteur

Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.

© BCV, mars 2021



Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone: 0844 228 228
Adresse Swift: BCVLCH2L
Clearing: 767
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756
Internet: www.bcv.ch
e-mail: info@bcv.ch

